SEJS info

BULLETIN D'INFORMATION

du Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports

N°7

NOVEMBRE 2007

Directeur de la Publication: Philippe CHAUSSIER - Responsable de la Communication : Michel CHAUVEAU

Site internet (en cours de rénovation) : http.//perso.club-internet.fr/snijslib

EDITORIAL

Confiance, méfiance ou défiance…

Les inspecteurs adhérents au SEJS, près de 50% du corps ont désigné leurs représentants nationaux, ceux-ci m'ont élu Secrétaire Général. Je remercie les uns et les autres de leur **confiance**, confiance que j'interprète comme la reconnaissance d'une action syndicale ancienne mais aussi comme le soutien à des initiatives futures que l'actualité ne manquera pas de nous inviter à prendre.

Que ce soutien et cette confiance soient tout aussi amplement accordés à la liste présentée par l'UNSA Education aux élections des représentants du personnel aux CAP qui auront lieu en décembre.
Mais soyons réalistes, notre paysage professionnel, totalement fondu dans le décor socio-économique et institutionnel qui nous entoure doit nous inciter, au moins à la **méfiance**.
Comme un virus grippal, chaque année amène son sigle, chaque fois plus inquiétant lorsqu'il est décliné.

Nous avons eu à craindre la RADE et la RATE, nous souffrons de la mise en œuvre détournée de la LOLF et nous devons aujourd'hui nous méfier des conclusions hâtives et peut être même pré-determinées du RGPP.
La réduction de la voilure et du périmètre de l'Etat, indispensable à une gestion moderne et efficace est chaque fois annoncée comme la panacée qui naîtra de ces modalités technocratiques.

Sommaire

pages

Editorial, du Secrétaire Général 1

Comptes-rendus du Congrès 2

- **Bureau National et Conseil National du 27 septembre** 2
- **Assemblée Générale du 27 septembre** 4
- **Assemblée Générale du 28 septembre** 5
- **Election et réunions du nouveau Bureau National** 6

Assemblée générale du 29 septembre

- **Rapport des commissions**
  - Champ professionnel / RGPP 8
  - Affaire corporatives 13
  - Vie syndicale 14
- **Motions de congrès**
  - Valorisation indiciaire et indemnitaire 15
  - Barème de promotion, autres motions 16
  - Gestion des ressources humaines, etc. 17
- **Propos de clôture**
  - André AUGE, section des retraités 18 & 19
  - Philippe CHAUSSIER 19
    Remerciements à ISABELLE
  - Approbation des comptes 19

INDEMNITES de SUJETIONS
Le bout du tunnel ? Lire p. 20

Affaires corporatives

- **Revendications indemnitaires** 20
- **Indemnités de sujétions** 20

Affaires professionnelles

- **Révision générale des politiques publiques (RGPP)** 22
- **Projet annuel de performance (PAP) 2008** 22
- **SISYPHE ; retour sur mai 1968** *(avec Gilbert JOSEPH)* 25

Hommage à nos collègues disparus

- **Gilbert JOSEPH** 26
- **Michel DARRAS** 27

Vie syndicale

- **Commission de réforme ministérielle** 28
- **Amiante à la Tour Olivier de Serres** 28

Editorial
(suite)

Pseudo-concertations aux délais insoutenables, tableaux statistiques si fouillés qu'ils en sont risibles tentent de donner une apparence technico-scientifique à ce qui n'est que la mise en œuvre d'un plan de destruction au bulldozer : supprimer les emplois publics, supprimer les moyens publics, supprimer les aides publiques.
Bien sur cela ne doit pas nous surprendre ; au moins 53% de nos compatriotes l'ont voulu, démocratiquement. Organisation syndicale légaliste, le SEJS respectera ce choix.

Mais organisation syndicale responsable, nous devons aussi combattre les excès de mise en œuvre d'une telle démolition du service public en général, de l'outil de travail de nos mandants et de leurs conditions de vie en particulier.

Les parenthèses imposées à notre ministère pour cause de Coupe du monde expliqueraient le retard d'une annonce claire de la politique ministérielle….

Pourtant le budget est bouclé, les enquêtes du RGPP sont en cours, la GRH, ou ce qui en tient lieu, poursuit son train train au fil des CAP à répétition …
comme si on pouvait se passer de structures ministérielles identifiées …

Mais le dialogue social serait de retour, nous a-t-on assuré au mois de juillet. A voir …

Dans ce climat de méfiance et de vacances aux commandes, à qui accorder notre confiance, alors que la méfiance et l'inquiétude habitent nombre d'esprits au 95 avenue de France et dans les services ou établissements du Ministère ?

Que des signes viennent rapidement clarifier cet horizon obscur, que la confiance, aujourd'hui méfiance ne devienne pas défiance dès le dernier coup de sifflet au Stade de France.

Philippe CHAUSSIER

Compte rendu du Congrès de Sévrier

Bureau National du 27 septembre 2007 (14h15)

Cette réunion de BN est consacrée à la finalisation de l'organisation du congrès).

Présents :
Edwige BAKKHAUS; Yannick BARILLET ; Isabelle BECU-SALAUN; Philippe BERTRAND ; Jean-Marie BONNET ; Bernard BRONCHART ; Patrick BRUGGEMAN ; Martine CHARRIER ; Philippe CHAUSSIER ; Michel CHAUVEAU ; Laurent de LAMARRE ; Pascal ETIENNE ; Florence GIRAUD ; Eric LEDOS ; Mathias LAMARQUE ; Robert POULIQUEN ; Anne SCHIRRER ; Jean-Marie THEPOT.

Excusés :
André AUGE ; Brigitte ASTIER-CHAMINADE ; Bernard BRODU ; Michel GARCIA ; Gilles GRENIER ; Philippe POTTIER ; Patrick RODIER ; Jacques THIOLAT ; Michel THOMAS ; Rémy VIENOT.

Le BN est consacré à la finalisation de l'organisation matérielle du congrès.

Pouvoirs : Le fichier informatique des syndiqués est utilisé pour vérifier la validité des pouvoirs (on notera qu'une dizaine de pouvoirs n'ont pu être validés, les collègues les ayant émis n'étant pas à jour de leur cotisation ; certains ont été adressés hors délai et reçus après le congrès).
Les pouvoirs transmis sur support pdf sont considérés comme valables, aussi bien que par voie postale.
Les retraités adhérents à l'UNSA-éducation peuvent voter en Assemblée Générale (motions, rapports, élection du BN …), leur section cotisant pour vingt-et-une personnes. Cela sera précisé dans le règlement de congrès. Toutefois, il ne leur est pas fait obligation d'user de ce pouvoir ; ils apprécieront si cela est opportun.

Organisation du congrès : Conformément aux statuts (cf. art. l4), sera proposé à l'Assemblée Générale comme président de congrès Philippe CALLE, des secrétaires de séance (par demi-journée, successivement Philippe BERTRAND, Pascal ETIENNE, Edwige BAKKAUS et Jean-Marie BONNET) et une commission de contrôle des comptes en faisant appel à deux congressistes volontaires, non membre du BN.

Conformément aux statuts (cf. art. 23), à son règlement intérieur et au règlement du congrès (art. 6), une commission des mandats et des votes sera proposé avec un président, membre du BN, Bernard BRONCHART, et deux membres non membres du BN (non candidats au nouveau BN), Jean-Marie THEPOT et Robert POULIQUEN.

Conformément au règlement du congrès (art. 7), une commission des motions sera proposée à l'Assemblée Générale avec Philippe CHAUSSIER, président, assisté de Mathias LAMARQUE et Pascal ETIENNE.

Michel CHAUVEAU rend compte des résultats des élections (par courriel) aux sections thématiques nationales (cf. article sur le nouveau BN).

Organisation du prochain BN : Les postes et permanences (et % de délégation) ont changé ; par ailleurs les groupes de travail ont fonctionné inégalement. L'organisation des fonctions du BN est à retravailler en conséquence, en précisant la posture et la représentation du secrétaire général et du/de la SGA d'une part, comme du permanent d'autre part.
Il faut profiter de cette opportunité d'un permanent pour participer au plus grand nombre de sollicitations possibles, qui complètent notre légitimité de membres du BN sur le terrain : c'est l'alliance et les contacts quotidiens entre permanent et secrétaire général/SGA qu'il faudra conserver.
Les sections thématiques doivent être également missionnées clairement et ne pas entrer en logique de dialogue direct avec l'AC.

L'animation des sections régionales et du CN est également posée pour le trinôme.
Les inspecteurs généraux ont été approchés pour intégrer le SEJS, s'ils le désirent et si leur association professionnelle ne se positionne pas au plan syndical. Il y a la, en effet, coexistence « d'amicalistes » et de « syndicalistes ».

Compte rendu rédigé par Philippe BERTRAND et Michel CHAUVEAU

Compte rendu du Congrès de Sévrier (suite)

Conseil National du 27 septembre 2007 (15h15)

Le Conseil National procède à un « tour de table » des sections régionales

RHÔNES-ALPES (Pierre-Yves HOULIER et Florence GIRAUD)
La section fonctionne bien, avec un taux de syndicalisation élevé (50%). Les réunions ont lieu régulièrement. La section manifeste des inquiétudes sur le dossier « révision générale des politiques publiques » (RGPP). Elle signale des imprécisions juridiques quant à l'obligation « d'astreinte » que certains semblent donner aux inspecteurs. Quelle est sa nature et son contenu ? Elle signale aussi le problème des indemnités de sujétions spéciales, qui manque de critères dans ses modalités d'attributions.

NORD-PAS-DE-CALAIS (Nicolas REMOND)
La section regroupe huit syndiqués sur treize inspecteurs en région. Elle n'a pas tenu de réunion depuis 2007. Elle demande qu'une réflexion soit menée sur les évolutions institutionnelles, compte tenu des modifications de comportement du Préfet et la nouvelle implication du DRASS. Le préfet demande un recentrage sur les aspects régaliens et un investissement sur les questions de santé. Il ne semble pas exister de projet national de réforme, mais plutôt une tentative de validation d'initiatives locales. Les demandes de contribution sont contradictoires, y compris celles émanant de la Préfecture.

CHAMPAGNE-ARDENNES (Martine CHARRIER)
La section regroupe six syndiqués. Elle manifeste surtout son inquiétude sur la réforme de l'Etat. Il y a eu deux réunions en 2007, plus une avec la section de Picardie. Une réflexion a été menée sur les points communs et différences entre services DASS et JS.

PICARDIE (Jean-Michel LECLERCQ, qui succède à Arnaud POULY)
Le manque de moyens humains est récurent. On manque au quotidien d'IJS et de PTP. L'IJS fait un peu tous les métiers. On gère l'urgence. Pas d'information préfectorale sur les conséquences du nouveau périmètre ministériel ; une fusion avec DASS ne semble pas à l'ordre du jour.

ILE-de-France (Gérard CREPS)
Les mêmes problèmes sont soulevés, sans qu'ils soulèvent d'inquiétude particulière. L'effectif des syndiqués est proche de 50%. Un des problèmes spécifiques à l'Ile-de-France concerne la représentation dans les commissions régionales, très nombreuses (28). Trois postes d'inspecteurs sont non pourvus.

BRETAGNE (Frédéric LE GOFF)
La section regroupe cinq inspecteurs syndiqués sur quatorze. Le fonctionnement est difficile. Il existe sept agents non inspecteurs sur des fonctions de direction, dont un qui a déjà manifesté son intérêt à adhérer au SEJS.
Il n'y a pas d'emballement pour un rapprochement avec les DASS mais le Préfet de Région a demandé une réflexion écrite sur les points de mutualisation et de convergences.

BOURGOGNE (Jean-Marc POULEAU)
La section regroupe huit inspecteurs syndiqués. Pas de remontées pas de difficultés particulières ; on est dans une forme d'attentisme.

POITOU CHARENTES (Edwige BAKKAUS)
La section regroupe cinq syndiqués sur douze inspecteurs. Il n'y a pour l'instant pas de réaction locale au nouveau périmètre ministériel. On s'interroge sur le devenir des DDJS de 3ème catégorie et des expérimentations.

(Article rédigé à partir des notes de Jean-Marie BONNET)

Compte rendu du Congrès de Sévrier (suite)

Assemblée Générale du 27 septembre 2007 (16h15)

Philippe CALLE a bien voulu en accepter la présidence. Il souhaite la bienvenue aux congressistes.

Les secrétaires des diverses séances seront Philippe BERTRAND (jeudi après-midi), Pascal ETIENNE (vendredi matin), Edwige BAKKAUS (vendredi après-midi), et Jean-Marie BONNET (samedi matin).

La commission des mandats et des votes, acceptée par l'Assemblée Générale, est composée de Bernard BRONCHART, président, Jean-Marie THEPOT et Robert POULIQUEN. A la date de première Assemblée Générale, le quorum est atteint avec 98 (actifs) présents ou représentés sur 134 adhérents actifs et 21 retraités.

La commission des motions sera composée de Philippe CHAUSSIER, président, accompagné de Mathias LAMARQUE et Pascal ETIENNE.

Pierre LARRE et Guy FABRETTI acceptent d'être vérificateurs aux comptes.

Le règlement du congrès est adopté avec deux légères modifications à l'article 1 (vote possible pour les retraités adhérents de l'UNSA-éducation) et à l'article 9 (suppression de la mention « après vote des motions », la matinée du samedi étant consacrée à leur discussion et vote).

%%%%%%

Rapport moral et d'activité

Michel CHAUVEAU, secrétaire général, évoque la mémoire des collègues récemment disparus. Il lit le message d'Hervé SAVY d'hommage à Michel DARRAS (inclus dans le présent numéro). Une minute de silence est observée en mémoire de nos collègues disparus. Il résume et commente ensuite son rapport moral et d'activité (inclus dans SEJSInfo n° 6).

Le débat déplore l'incapacité absolue de communication avec cette administration centrale et l'ancien cabinet, ne reconnaissant qu'à peine un droit à l'expression syndicale. Plusieurs collègues manifestent leurs remerciements au secrétaire général du SEJS et à son équipe, qui a su se montrer ferme et diplomate dans conditions difficiles. Certains souhaitent une motion de solidarité à ce sujet.

Il y a par ailleurs un problème de vie des sections qui ne sont pas assez actives et pourraient associer les retraités et faire des propositions au BN. M. CHAUVEAU, dans son nouveau rôle de permanent, indique qu'il est prêt à se déplacer davantage pour répondre aux questions des sections régionales et susciter des adhésions.

Le SEJS assure un suivi des situations individuelles personnelles pour une meilleure prise en compte des cas particuliers. Un hommage en ce sens est adressé à la secrétaire générale adjointe.

L'extension du champ de syndicalisation à compter du 1er janvier 2008 est évoquée. Plusieurs demandes d'adhésion ont été enregistrées.

Les élections à la commission administrative paritaire arrivent. Au SEJS de se mobiliser pour accroître sa représentativité et conserver ses moyens de fonctionnement.

Le rapport moral et d'activité est approuvé à l'unanimité.

%%%%%%

Rapport financier

Bernard BRONCHART, trésorier, fait la déclaration suivante :

« Chers collègues,

Je voudrais à l'aune de cette présentation du rapport de trésorerie, saluer mes prédécesseurs qui ont laissé une situation financière saine et propice pour l'avenir, que je m'efforcerai de prolonger. Je dois également rappeler ici le contexte de mon élection au poste de trésorier à mi-mandat, au dernier congrès de Vichy, avec Martine Charrier qui m'accompagne en tant qu'adjointe.

Il me faut également saluer notre secrétaire général et plus particulièrement notre SG adjointe Isabelle Bécu, qui concourra avec *maestria* à l'élaboration des comptes qui vont vous être présentés.

Je dois également rappeler combien fût âpre la bataille pour agréger le fond de trésorerie de l'ex SNIPJSL à la trésorerie SEJS, après 6 mois de pourparlers auprès de l'établissement bancaire teneur de compte, que la modestie populaire m'interdit de nommer et qui tardait à rendre les deniers.

Pour ne pas faire durer plus avant le suspens, d'autant que je mesure combien la majorité d'entre vous a fait le déplacement tout spécifiquement pour ce temps de trésorerie, je dirais de prime abord que nous ne sommes pas dans le « rouge », loin s'en faut, mais prudence tout de même, car la photographie figée d'un compte de résultat positif à 6.827,29 euros en 2006, ou d'un bilan présentant des disponibilités que d'aucuns auraient vite fait de qualifier de « trésor de guerre » doit vite nous ramener à la réalité en prévision par exemple de l' appel annuel de cotisation auprès de notre confédération de l'UNSA-éducation, qui nous confère notre

Compte rendu du Congrès de Sévrier (suite)

Assemblée Générale du 27 septembre 2007 (suite et fin)

pleine représentativité. Voilà donc si l'on n'y prendre garde une précieuse collecte qui pourrait encore s'étioler par exemple, à l'occasion d'un contentieux juridique à défendre.
Qu'en est-il précisément ? Dans un univers attaché au résultat, les comptes du même nom que vous pouvez consulter révèlent pour 2006, 31.654 euros de produits pour 24.826,71 euros de charges, soit un résultat positif de 6.827,29 euros comme indiqué précédemment. Le détail fait apparaître un apport conséquent du côté des cotisations à hauteur de 27.625 euros, soit un peu plus de 87% des produits, sachant que nous ne générons que peu, du fait de notre statut syndical, d'autres sources de financement. Mais tout de même, les remboursements de l'UNSA-éducation et la participation des congressistes constituent les quelques 13% d'apports complémentaires qui permettent de boucler la partie recettes du compte de résultat. La partie dépense est principalement alimentée au 2/3 par les réunions de travail du BN et son fonctionnement, les réunions institutionnelles ou de représentativité des membres du BN, les réunions du CN et de l'AG, rien de plus naturel en somme pour une vie syndicale qui se respecte.
Concernant le bilan, il apparaît équilibré comme tout bilan digne de ce nom. L'actif est constitué d'immobilisations financières propres à nous préserver des jours mauvais pour 14.474,77 euros et de disponibilités mobilisables à plus court terme pour 20.698,13 euros. Le passif intègre les 14.474, 77 au titre du capital social tandis que le report à nouveau auquel s'ajoute le résultat de l'exercice constituent le passif immobilisé à intégrer aux autres dettes constituées par l'adhésion fédérale.
La photographie du jour me permet de vous présenter le budget de 16.000 euros du présent congrès avec, à noter cette année, la participation du crédit mutuel, « la banque qui nous rapproche », pour un montant de 2.000 euros.
Dans la foulée des prévisions, je vous engage à observer le budget prévisionnel général 2008 constant dans les prévisions par rapport aux années antérieures, avec un montant global en dépenses et recettes de 36.900 euros et constitué sur le fondement d'une stabilité en termes d'adhésions et à même de permettre d'enclencher des options en matière d'activité syndicale.

Après cette présentation à comparer aux états financiers en votre possession, je vous encourage bien évidemment après avis des vérificateurs aux comptes, à approuver l'ensemble du rapport de trésorerie qui vous a été présenté. »

Le débat met en évidence la nécessité de faire rentrer les cotisations de manière plus régulières, trop de collègues attendant la fin de l'année.
S'agissant du budget de 2008, il inclut la possibilité de davantage de réunions régionales ouvertes au-delà des seuls membres du BN, afin de mieux développer la vie syndicale, le cas échéant en y associant aussi des collègues non syndiqués.
S'agissant du capital social, issu principalement de la trésorerie du SNIPJSL, il pourra permettre, si nécessaire, d'engager des procédures contentieuses.
Il est souhaité par ailleurs de mobiliser des historiens pour travailler sur l'histoire syndicale du MJS. Patrick GONTHIER, Secrétaire Général de l'UNSA-éducation, rappelle l'existence du centre d'histoire fédéral et ses possibilités de recherche à la demande du SEJS via l'IRES. Les archives propres des syndicats de l'UNSA-éducation sont déposées à Roubaix.

Assemblée Générale du 28 septembre 2007 (11 h)

Michel CHAUVEAU lit une lettre du secrétaire général du SEP destinée aux congressistes du SEJS et appelant à poursuivre un travail en commun.
Il fait valider par l'assemblée une proposition de réponse, confirmant la volonté de poursuite du dialogue avec le SEP.

Patrick GONTHIER, secrétaire général de l'UNSA-éducation, salue le caractère ouvert et anticipateur des débats des congressistes du SEJS.

Il constate et fustige l'évolution du « tout politique », la situation très particulière de ministres qui n'ont plus de marge de manœuvre et le passage obligé de toute négociation par l'Elysée.
Il rappelle que la RGPP est exactement calquée sur les modèles utilisés par les pays anglo-saxons et notamment sur le modèle Québécois.
Le mode de mise en place des conférences sur « Fonction publique 2012 » laisse l'UNSA-éducation pour le moins dubitative : le dialogue social semble largement biaisé avec des conclusions des travaux déjà en partie écrites…
Il est indispensable d'organiser les réponses et propositions syndicales de manière précise, avec des exigences claires sur la préservation des métiers et des compétences.
Il rappelle que dans le discours du Président de la République, on va très loin dans la déstructuration de la fonction publique : fin annoncée des concours, des statuts, évocation de systèmes de rémunérations de gré à gré, etc. !!
Il faut véritablement mener la bataille de l'opinion publique.
Il nous exhorte à nous mobiliser : Jeunesse et sports est souvent, de par sa taille, un laboratoire de l'évolution des politiques publiques.
Mars 2008 est demain et ses conséquences seront immédiates.
Dans ce contexte, l'action syndicale devra être la plus coordonnée et pertinente possible, les risques d'affaiblissement et de pertes de batailles étant évidents.
Durant le débat, Patrick GONTHIER évoque le besoin impérieux d'expertises de qualité pour l'UNSA-éducation et la place privilégiée que doit continuer à tenir le SEJS pour alimenter la réflexion.

(Rapport de Pascal ETIENNE)

Compte rendu du Congrès de Sévrier (suite)

Barème de promotion

La parole est donnée à Eric LEDOS.
Lors de l'assemblée générale de Vichy, un barème de mutation a été adopté. Parallèlement le bureau avait été alors mandaté en privilégiant la carrière dans le corps (en minimisant les carrières dans les emplois).

Depuis, le bureau national a travaillé sur ce barème. Lors de cette réflexion, deux autres critères ont été pris en compte : la mobilité et le nombre d'années pendant lesquelles les collègues restent à l'indice sommital de son grade.

Débat avec la salle :

Question : pourquoi prendre en compte les années d'inspecteur principal ? Réponse : Pour l'échelon spécial.
Question : qu'est ce que l'échelon sommital et pourquoi privilégier les collègues à cet échelon sommital ? Réponse : pour les rendre prioritaires (prime à l'ancienneté).
Question : que signifie l'adjectif « actuel » ? Réponse : l'adjectif « actuel » est important, c'est-à-dire que le calcul est remis à zéro lors du changement de grade. Remarque de la salle : « attention bien le préciser ».
Question : qu'en est-il de la mobilité pour l'accès à la 1ère classe ? Réponse : la règle des deux postes est statutaire, donc cette grille ne s'applique pas aux collègues ne remplissant pas cette règle statutaire. Si on souhaite aller au-delà, il faudra demander à l'administration de modifier cet aspect, mais les conséquences sont différentes. La mobilité est un plus supplémentaire.
Question : est-ce intentionnel de ne pas avoir mis en avant de catégorie de services déconcentrés ? Réponse : faire bien la différence entre les deux barèmes, l'un de promotion de grades et un autre de mutation.
L'adoption de cette motion est faite à l'unanimité, à main levée.

(cf. motion présentée p. 16)

Assemblée Générale du 28 septembre 2007 (14 h)

Intervention de Mme Catherine BUYCK

Mme Catherine BUYCK, de l'Agence Education et Formation (AEF), rappelle qu'historiquement cette agence de presse éditait la lettre action de la jeunesse, et qu'aujourd'hui elle édite une compilation d'article de l'agence communicable par abonnement internet. Mme BUYCK explique que l'agence de presse AEF a deux types de lectorat : les médias (Le monde, TF1…), et les élus, les professionnels de l'éducation populaire et de la jeunesse.
Elle indique que c'est un média neutre car il regroupe tous les avis. Une quarantaine de journalistes y sont employés.
Certaines personnes de l'assistance l'interrogent sur la cherté de l'abonnement pour les services déconcentrés jeunesse et sport (3.100€). Elles attirent l'attention de Mme BUYCK sur le risque de se couper d'une partie de son lectorat. Michel CHAUVEAU s'engage à demander à l'agence à ce qu'il y ait une tarification privilégiée pour les services jeunesse et sports.

Election du nouveau BUREAU NATIONAL

Michel CHAUVEAU rappelle que c'est un moment historique pour le SEJS : c'est la première élection de son bureau national.
Les modalités de vote sont rappelées par la lecture des articles du statut du SEJS (articles 1, 15, 16, 23, 26) et du règlement intérieur (1, 2, 4).
Dix sept personnes se sont portées candidates individuellement pour quinze postes. Il est procédé au vote et à son dépouillement, sous la responsabilité de la commission des mandats et des votes. Les résultats en sont communiqués ci-après.

Le congrès 2007 réunissait 37 syndiqués à jour de leur cotisation, détenant un total de 65 pouvoirs (soit 102 voix). Deux bulletins ont été déclarés nuls par la commission des mandats et des votes.
Le nouveau bureau national élu est composé, par ordre alphabétique, avec indication entre [ ] du nombre de voix obtenu, de Brigitte ASTIER-CHAMINADE (DDJS) [70], Edwige BAKKAUS [91], Isabelle BECU-SALAÜN [100], Philippe BERTRAND [92], Jean-Marie BONNET (DRA) [74], Bernard BRONCHART [89], Gildo CARUSO [85], Martine CHARRIER (DD) [94], Philippe CHAUSSIER (CE) [97], Michel CHAUVEAU [100], Laurent de LAMARE (DD) [99], Pascal ETIENNE (DRA) [99], Florence GIRAUD [97], Eric LEDOS (DRA) [90], Anne SCHIRRER (SG de l'INJEP) [88] (DD = directeur départemental ; DRA = directeur régional adjoint ; CE = chef d'établissement ; SG = secrétaire général). Bernard BRODU [61] et Gérard CREPS [59], candidats, n'ont pas été élus.

M. Yannick BARILLET et Gilles GRENIER ont été élus par leurs pairs (syndiqués) titulaire et suppléant de la section nationale des directeurs régionaux [7 voix pour sur 7 suffrages exprimés, 7 collègues étant à jour de leur cotisation au moment du scrutin].

M. Mathias LAMARQUE et M. Patrick BRUGGEMAN ont été élus par leurs pairs (syndiqués) titulaire et suppléant de la section nationale des chefs d'établissement [8 voix pour sur 8 suffrages exprimés, 10 collègues étant à jour de leur cotisation au moment du scrutin].

M. Rémy VIENOT, André AUGE et Michel GARCIA ont été élus respectivement secrétaire général, secrétaire général adjoint et trésorier de la section des retraités.

Conformément à l'article 23 des statuts, et au règlement intérieur,
Isabelle BECU-SALAÜN, Philippe BERTRAND, Martine CHARRIER, Philippe CHAUSSIER, Michel CHAUVEAU, Laurent de LAMARE , Pascal ETIENNE et Florence GIRAUD sont élus pour deux ans ;
Brigitte ASTIER-CHAMINADE, Edwige BAKKAUS, Jean-Marie BONNET, Bernard BRONCHART, Gildo CARUSO, Eric LEDOS et Anne SCHIRRER sont élus pour un an.

Premières réunions du nouveau BUREAU NATIONAL

(28 septembre, 16h, et 29 septembre, 8h30)

Le nouveau bureau national vient d'être élu. Il est procédé aux élections du nouveau secrétaire général, Philippe CHAUSSIER, de la nouvelle secrétaire générale adjointe, Martine CHARRIER, du trésorier (renouvelé), Bernard BRONCHART, et de la nouvelle trésorière adjointe, Anne SCHIRRER, tous élus à l'unanimité.

Philippe CHAUSSIER s'associe aux propos de Michel CHAUVEAU vis à vis des collègues ayant participé à la vie de l'ancien BN et les remercie. La tâche ne s'amenuise pas ; elle devient plus complexe et plus lourde ; le SEJS à une obligation de moyens. L'équipe du BN, son SG et les délégués de section se connaissent et savent travailler ensemble. S'agissant de la fusion des corps et de la fusion syndicale « *Nous y sommes pour quelque chose, ce qui augure bien de l'avenir ; on s'inscrit dans une continuité de ce qu'on a bâti ensemble* ».
S'agissant des motions, certaines sont à caractère organisationnel. Des changements sont à venir, il va falloir que nous sachions nous y adapter.

L'équipe précédente …

… passe le relais …

Martine CHARRIER indique sont intérêt particulier au fonctionnement de la vie syndicale ; Michel CHAUVEAU, en tant que permanent, est disposé à lui apporter son soutien en participant à des réunions de sections régionales. Philippe CHAUSSIER considère qu'il sera davantage en mesure de pouvoir le faire qu'un membre du BN ayant des obligations de chef de service. Il faut continuer le travail de manière collective en se donnant une capacité de mobilisation et de disponibilité.
Philippe CHAUSSIER souhaite adresser un message à Bernard BRODU qui a joué un rôle important pour la fusion des corps et des syndicats. Il est absent du congrès du fait de ses contraintes professionnelles et familiales. Conformément aux statuts, comme tous les membres syndiqués, il pourra toujours être présent aux travaux du BN, le choix démocratique de l'assemblée générale n'étant pas une exclusion.

… à la suivante.

Gildo CARUSO, nouveau membre élu au BN, explique sa candidature. Il se passe actuellement des choses importantes pour notre ministère auxquelles il veut pouvoir davantage participer.
Les dates des prochaines réunions de bureau national (BN) et conseil national (CN) sont fixées le lendemain matin. Chacun est invité à réfléchir plus particulièrement aux domaines dans lesquels il souhaite s'investir, une répartition des tâches étant à arrêté lors du prochain BN du 23 octobre.

Le nouveau BN

(manquent sur la photo Brigitte ASTIER-CHAMINADE, André AUGE et Michel GARCIA)

Dates prévisionnelles des prochain BN : 23 octobre et 4 décembre 2007, 24 janvier, 13 mars, 29 avril et 3 juin 2008.
Le CN pourrait avoir lieu le 20 mars 2008

(Nota : l'INJEP s'avérant indisponible le 19 et 20 mars, ces dates de BN et CN, ou son lieu, pourront être modifiés).

Compte rendu du Congrès de Sévrier
(suite)

Michel CHAUVEAU indique à l'Assemblée Générale la nouvelle organisation du BN, qui a procédé à l'élection de Philippe CHAUSSIER (SG) et Martine CHARRIER (SGA). La durée du mandat de chaque membre du BN est indiquée. Il est ensuite procédé aux rapports des commissions, à la présentation des motions et à leur vote.
Les commissaires aux comptes, Pierre LARRE et Guy FABRETTI font leur rapport. Il est procédé à l'approbation des comptes et au vote du budget 2008.
André AUGE, secrétaire général de la section des retraités, intervient ensuite.
Philippe CHAUSSIER, nouveau secrétaire général, clôture le congrès et remercie Isabelle BECU-SALAÜN pour le travail qu'elle a accompli comme permanente pendant de nombreuses années.

Assemblée Générale du 29 septembre 2007 (9 h)

Commission « CHAMP PROFESSIONNEL »

La commission a travaillé à partir d'une note de problématique rédigée préalablement et présentée par Michel CHAUVEAU (voir ci-après).
Les débats font le constat d'un désarroi certain devant la situation qui est faite, voire parlent de changement, de fait, de République. Plusieurs fronts sont menés simultanément (cf. les propos de Patrick GONTHIER) : RGPP, Conférences sociales, mais aussi initiatives (locales ?) des préfets, sans oublier les effets de la décentralisation qui se concrétisent et l'émergence de plus en plus forte de recours au secteur privé (PPP entre autre).
Face à cela, on constate une absence quasi totale d'orientations ministérielles pour nos services. Les discours politiques mettent en évidence un cadre global de la fonction publique "révolutionnée" (intervention du Président de la République à Nantes) et une cure de rigueur promise par le Premier ministre d'un « État en faillite ». Pour sa part Mme BACHELOT ne donne, à son arrivée, des priorités que dans le champ sportif (Sport pour tous, handisport, sport à l'école, conforter la place du secteur fédéral), et rien sur la jeunesse ou l'éducation populaire. On prévoit un (ou deux) secrétaires d'État « médiatiques » dont l'un déclare que d'autres que lui s'occupent très bien de l'Éducation populaire et dont la priorité semble être la création d'une école de management du sport.

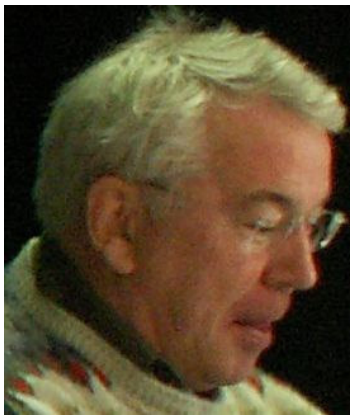
Jean-Marie BONNET, rapporteur

Face à cette offensive que certain qualifie d'idéologique et à la charge de communication vers le public qui l'accompagne, que faire ?
Le SEJS doit-il répondre présent et s'impliquer ou attendre patiemment que l'horizon se calme ?
La réponse est unanime, il doit s'impliquer. Les choses vont vite, très vite et il ne faut pas laisser passer les trains. « *Quand les mouettes ont pied, il est temps de virer* », rappelle un collègue ! Beaucoup de ceux qui parlent pour nous – de l'Administration centrale, notamment - ne savent pas trop ce que nous faisons ; il y a une véritable césure entre le niveau national et le niveau local.
Que faire ?
Doit-on comme on nous y invite actuellement se précipiter sur les questions organisationnelles ?
Majoritairement la commission pense qu'il faut d'abord énoncer les missions et en déduire l'organisation.
Plusieurs approches se présentent :
- certes notre ministère doit beaucoup à l'opportunisme politique mais on ne saurait fonder un discours syndical sur cette méthode ;
- on ne saurait se positionner dans un discours de survie ; les comparaisons avec la situation des DASS et autres administrations arrivées au terme de la décentralisation devraient nous rendre optimiste sur nos forces ;
- pour autant, "s'il ne reste plus que nous ", il ne faut pas que nous soyons la marge d'ajustement des Préfets, ou être ce par à quoi il peuvent se distinguer dans leur organisation territoriale.
Il nous faut donc interpeller :
- le Ministère en ce qu'il lui revient d'affirmer la vocation des services et non d'enquêter et d'analyser pour en déduire ce qu'ils devraient faire ;
- les audits en cours, dans la mesure où le SEJS pourra les obtenir. Plus immédiatement, il convient de collationner les enquêtes auxquelles sont soumis les services -collectivement ou de manière isolée- en analyser les contenus, les réponses, et proposer une analyse et une réponse syndicale ;
- l'opinion publique en dénonçant la "ringardise" de certaines idées, ou en exposant que les politiques publiques qui ont déjà répondu à ces questionnements et qui ont été abandonnées (ATE, accueil de l'enfant) ; il faut chercher à être systématiquement ouvert sur l'opinion ; il s'agit aussi de convaincre et mobiliser nos usagers pour qu'ils se prononcent.
Il faut affirmer notre capacité de changement et d'adaptabilité ainsi que nous l'avons déjà bien souvent vécue.
Mais affirmer quoi ?

Nos missions :

Il faut refuser de se laisser enfermer dans la notion d'activités « régaliennes », dont on se demande si l'interprétation de certains ne date pas de Philippe-Auguste ! Il faut affirmer que l'éducation, la cohésion sociale et le développement de la citoyenneté par des politiques d'accompagnement sont des responsabilités républicaines de l'État.

Il faut admettre que nos champs d'intervention sont largement investis par d'autres personnes publiques qui y ont compétences (juridiques et opérationnelles) pour y intervenir. Notre ministère les a formé lui-même en ce sens ! De même, sur beaucoup de secteur l'évolution sportive fédérale et/ou marchande progresse ; la vie associative n'est plus aussi dépendante qu'auparavant.

Que nous reste-t-il alors ?

Faut il considérer que relève de l'État ce qui peut être appliqué partout et générer des politiques ministérielles locales parce que le programme existe au niveau national, même s'il n'existe mais besoin localement ?

Il faut considérer ce qui fait notre essence même ne se limite pas à un programme ou à une suite de programmes, mais est notre capacité - dans les champs de la jeunesse (notion globale), de la vie sociale et du sport - à accompagner les situations humaines et sociales et à développer les politiques ministérielles, y compris dans leur aspect régalien, en s'adaptant aux réalités locales, en renforçant les qualifications et compétences des acteurs de tous ordres, en mobilisant les réseaux et les partenaires, afin de mettre en œuvre des stratégies de développement.

La seconde affirmation relève du domaine organisationnel. Beaucoup d'initiatives et d'expérimentations (ex: celle du Lot) mettent en avant de la notion de seuil de viabilité … Chaque corps de fonctionnaire de l'ex MJSVA peut être réparti entre différents ministères et y trouver une place et une utilité, sauf pour ce qui concerne l'encadrement, qui ne saurait être que J&S.

Faut-il perdre cette « « bivalence » (J&S) qui est une richesse comme l'a montré, *a contrario*, l'expérience malheureuse du positionnement de la direction de la Jeunesse au ministère de l'Éducation nationale, de 2002 à 2004 ?

A priori aucune organisation n'est arrêtée, l'adaptation au territoire étant essentielle. Mais trop de transversalité avec tous les autres ministères ou dans des entités *sui generis* est perçue comme source de dilution et de perte d'efficacité.

Des principes sont retenus :

- assurer la compétence technique des services, ce qui nécessite le regroupement de certains missions ou tâches au niveau régional par exemple (fonctions d'appui et de gestion, logistique) pour avoir un seuil minimum et donc impose de privilégier l'architecture et la solidarité verticale = MJS==>DR==> DD, et non horizontale qui passe par les Préfets et se dilue dans une direction de la population ; il faut disposer d'un réservoir de compétences partagées au niveau régional,
- être présents auprès du citoyen et de l'usager, ce qui nécessite aussi une organisation départementale, voire des délégations pour être au plus près des administrés, par des unités opérationnelles qui doivent subsister ; il faut veiller à l'affirmation de nos savoir faire et être présents au côté d'autres services de l'Etat.

%%%%%

Note de problématique rédigée par Michel CHAUVEAU, introductive aux travaux de la commission

Organisation de l'Etat dans les domaines de la Jeunesse, de l'Education Populaire, du Sport et de la Vie Associative

I – Préambule

Faute d'un discours politique fort de l'équipe gouvernementale précédente sur les missions de l'Etat dans les domaines de la Jeunesse, de l'Education Populaire, du Sport et de la Vie Associative, discours auquel le syndicat de l'encadrement de la Jeunesse et des Sports (SEJS) aurait éventuellement pu adhérer, ce dernier a considéré de son devoir d'affirmer ses propres conceptions, dans un document (de décembre 2006) portant ce titre.

Dans un second temps (cf. § II de ce document), il devient possible d'envisager la question de l'organisation des services, tant en administration centrale qu'au niveau territorial (services déconcentrés et établissement). Mais ce n'est que dans un second temps, car l'organisation ne peut découler que d'une claire définition des missions.

Ce document a été complété en mai 2007 par un autre, intitulé « Des services d'Etat Jeunesse et Sports, à quoi ça sert ? » répondant à cette question par des témoignages d'inspectrices et d'inspecteurs de la Jeunesse et des Sports en poste dans des services régionaux et départementaux.

En matière d'organisation, ces documents, écrits pour le premier avant le commencement de la campagne officielle pour les élections présidentielles de 2007, se limitent à quelques constats et recommandations :

1. l'unité ministérielle « Jeunesse et Sports » a un sens ; la remettre en cause dans une organisation ministérielle éclatée est périlleuse et pas nécessairement plus efficace ; un rapprochement avec d'autres entités ministérielles n'est pas écarté s'il peut apporter une valeur ajoutée à la mise en œuvre des missions « Jeunesse et Sport » ;
2. le démembrement de l'Etat pour assurer ses missions de service public n'est certainement pas une démarche permettant de les assurer au meilleur coût ;
3. la richesse de ce ministère réside pour l'essentiel dans ses moyens humains, compétences en matière de mise en œuvre, développement, évaluation, conseil et expertise ;
4. les partenaires territoriaux et les préfets sont souvent plus au fait des apports des services et établissements de la Jeunesse et des Sports que les services centraux et sont demandeurs de leurs contributions.

Compte rendu du Congrès de Sévrier
(suite)

Sur ces bases, le SEJS est intervenu a de nombreuses reprises auprès des partis politiques et des principaux candidats à l'élection présidentielle, puis auprès du candidat élu et du gouvernement qu'il a nommé. Sur le premier point, l'unité de l'entité ministérielle « Jeunesse et Sport », il a obtenu gain de cause, mais il convient de rester vigilant : « *Nous avons échappé au pire, mais nous ne savons pas encore à quoi nous attendre* » (cf. rapport moral et d'activité du secrétaire général du SEJS).

II – Nouveaux éléments de contexte

En septembre 2007, le paysage administratif s'est modifié, apportant à la fois éléments de réponse et nouvelles interrogations. S'agissant de notre champ professionnel, on peut sélectionner les éléments suivants :

2.1 - La création d'un ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

A été créé un ministère de la santé, de la jeunesse et des sports (MSJS), rapprochement qui a quelques pertinences mais qui est loin d'épuiser toutes les implications interministérielles du champ « Jeunesse et Sport » ; est prévu, depuis la constitution définitive du gouvernement, un secrétaire d'Etat chargé au sein du MSJS des secteurs de la jeunesse et des sports mais la rumeur publique évoque, depuis mi septembre, l'hypothèse de deux secrétaires d'Etat, l'un pour la jeunesse, l'autre pour le sport …

2.2 - Premières orientations ministérielles

Les premiers discours de la ministre devant ses chefs de service régionaux (santé , d'une part, jeunesse et sports d'autre part), du 28 juin, s'inscrivent très fortement dans une volonté de réforme de l'Etat (avec un intérêt particulier pour l'expérimentation du Lot), et, pour ce qui concerne son ministère, de rapprochement des (réseaux des) services déconcentrés de la santé avec ceux de la jeunesse et des sports, de regroupement et de pilotage régional, d'interrogations sur la taille critique des services, d'échanges croisés des viviers pour l'accès aux emplois de direction, tout cela dans le respect des spécificités de chacun …
Le discours de la ministre devant les directeurs régionaux des affaires sanitaires et sociales (DRASS) pointe par ailleurs de manière particulière la volonté présidentielle et gouvernementale de mettre en place des agences régionales de santé, qui peuvent avoir une incidence sur l'organisation des services déconcentrés de ce ministère. Il évoque la nécessité de procéder à un travail de revue des missions. Ces deux discours incitent leurs destinataires à s'exprimer et faire des propositions.

2.3 - Lancement de la révision générale des politiques publiques

Le Premier ministre a annoncé le 20 juin une « révision générale des politiques publiques » (RGPP), lancée officiellement le 10 juillet, avec une méthode de travail et un échéancier précis.

Une grille d'analyse des actions et des interventions de l'Etat composée de 7 questions (*« que faisons-nous ? »* ; *« quels sont les besoins et les attentes collectives ? »* ; *« faut-il continuer à faire de la sorte ? »* ; *« qui doit le faire ? »* ; *« qui doit payer ? »* ; *« comment faire mieux et moins cher ? »*, *« quel doit être le scénario de transformation ? »*) sert de base aux travaux des auditeurs.

Deux examens devant le Comité de suivi sont prévus pour le secteur « santé, solidarité, sports ». Le premier se déroulera le 28 novembre 2007 et le second devrait avoir lieu à la mi-février 2008. Ces scénarios et ces propositions seront soumis au Comité de suivi, placé sous l'autorité conjointe du secrétaire général de la Présidence de la République et du directeur de Cabinet du Premier ministre, puis au Conseil de la modernisation des politiques publiques, présidé par le Président de la République, qui procèdera en avril-mai 2008 aux arbitrages entre les différentes hypothèses de réformes pour des prises en compte progressives, les premières au titre du PLF 2009.

L'angle d'entrée RGPP n'est pas organisationnelle ; c'est d'abord une revue des missions, ce qui, au niveau des principes, est une bonne chose : « *Il ne s'agit plus de partir de la structure pour penser la mission, de se fonder sur la procédure pour distribuer les rôles* »… « *Pour la première fois, nous allons dépasser la logique des moyens et nous interroger sur les fins de toute action publique* » … mais il est évident que des conséquences organisationnelles suivront.
Même si l'orientation globale de la RGPP est bien de limiter les dépenses publiques (qui « *dérapent* »), l'analyse critique du Premier ministre sur les très nombreuses initiatives de réformes menées par les gouvernements antérieurs est intéressante : « *C'est cette vision politique qui a trop souvent fait défaut aux précédentes tentatives de réforme de l'Etat* ».

2.4- Poursuite de la démarche de réforme de l'administration territoriale de l'Etat

De son côté, le ministère de l'intérieur et certains préfets continuent leurs réflexions sur la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RATE). Certains, peut-être plus zélés que d'autres, sans grand souci de cohérence avec la RGPP, ni de respect des prérogatives de chaque ministre, demandent à leurs chefs de service déconcentré des propositions de réorganisation pour des échéances proches (mi-novembre). Dans certains cas, ils leur demandent de ne pas en informer leurs administrations centrales respectives …

2.5 - Refondation du service public selon le Président de la République

Enfin, le 19 septembre dernier, le Président de la République a fait part de ses orientations en matière de refondation de l'Etat, du service public et de la fonction publique.

Il reprend à son compte les critiques des plans de réforme antérieurs (« *Un Etat qui fonctionne mal, … qui perd toute continuité et toute cohérence dans la valse hésitation des réformes qu'on multiplie sans jamais oser les mener jusqu'à leur terme* »), mélange curieusement le « *gaspillage de l'argent public* » et la « *fraude* », puis concentre son discours sur la RGPP, à laquelle il fait une large part.

La suite du discours évoque diverses conceptions, visant à « révolutionner » le service public : « *Ce que je vous propose, c'est une révolution culturelle, une révolution pour changer les mentalités … L'individualisation des carrières, la révolution que constituerait une véritable gestion des ressources humaines …* ».

Compte rendu du Congrès de Sévrier
(suite)

A ce titre, on note des propos pour certains maintenant bien connus, pour d'autres moins, comme une fonction publique moins nombreuse, une meilleure mobilité, une diminution ou suppression des corps, l'incitation à quitter la fonction publique contre un pécule, l'individualisation des rémunérations, la possibilité d'adopter un statut de droit privé négocié de gré à gré pour certains emplois de la fonction publique, la division par deux du nombre des administrations centrales, etc.
« *Toutes ces propositions ... sont autant de thèmes de négociation et de concertation avec les organisations syndicales* » … « *C'est pour cela qu'il faut vivifier le dialogue social ...* » « *Je veux faire la réforme par la motivation, non par la tension* ».
« *Ce pacte, je l'appelle SERVICE PUBLIC 2012, car cela ne se fera pas en un jour* » … « *Mais l'ensemble de ces engagements devront être tenus durant mon quinquennat* ».

III – Eléments de problématique

3.1 - Du positionnement du SEJS

Dans ce contexte, troublé et incertain, comme à l'habitude, la première question qu'un syndicat tel que le SEJS a à se poser, c'est son positionnement : accepte-t-on ou non de participer à la réflexion et de faire des propositions, tant en termes de révision de politiques publiques qu'en termes d'organisation des services et établissements, comme de répartition des moyens ?
Certains diraient sans doute « accepte-t-on de contribuer à la gestion de la pénurie ? ».
La réponse est à apporter collectivement. Sans doute convient-il de mettre en préalable à la participation à un tel dialogue avec l'administration le respect de certains principes, mais le rôle d'un syndicat responsable, et d'un syndicat d'encadrement, n'est-il pas de faire des propositions en la matière ?

3.2 - De la démarche RGPP

Ne pas se tromper de démarche

Comme d'habitude, là encore, cohabitent souvent des initiatives un peu désordonnées en matière de réforme. C'est sans doute comme cela qu'il faut comprendre les rumeurs de fusion rapide d'une dizaine de DRDJS et de DRASS, encore véhiculées récemment par certains, où la poursuite des démarches de RATE de certains préfets. Sans doute convient-il d'interroger notre ministre là-dessus pour obtenir des clarifications ? Sans doute aussi faut-il se concentrer sur la démarche qui apparaît maintenant majeure, celle de la RGPP ?

Réussir à y être associé

Si ce choix est retenu collectivement par le SEJS, il faut impérativement obtenir d'être associé au travail d'audit des commissions *ad hoc* (une première demande a déjà été faite), et disposer d'un minimum d'information sur les orientations de travail (questionnaires, méthodes, services et personnes auditées …).

Eviter qu'elle soit détournée d'emblée

En terme de méthode, il faudra veiller à ce que les orientations affichées tant par le Président de la République que par le Premier ministre ne soient pas détournées. Il ne faut pas commencer le travail par l'étude des structures ou des dispositifs, ou « prendre le problème par le petit bout de la lorgnette ». Il faut commencer le travail par l'étude des missions (revue des missions = révision générale des politiques publiques).

A ce titre, la démarche de la loi organique relative aux lois de finances (LOFL), curieusement très peu évoquée dans les discours du Premier ministre ou du Président de la République, ne doit pas être ignorée ou oubliée. Sauf à considérer qu'elle a été particulièrement mal mise en place, il faut se servir du travail réalisé. Conformément à son article 7, il faut d'abord s'interroger sur la mission et ses programmes, qui illustrent cette politique publique :

« *Les crédits ouverts par les lois de finances pour couvrir chacune des charges budgétaires de l'Etat sont regroupés par mission relevant d'un ou plusieurs services d'un ou plusieurs ministères.*
Une mission comprend un ensemble de programmes concourant à une politique publique définie. Seule une disposition de loi de finances d'initiative gouvernementale peut créer une mission.
Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère et auquel sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation. »
Il convient donc de ne pas procéder à un inventaire des dispositifs conjoncturels existants, illustrant les actions (ou sous-actions) de la LOLF, en oubliant leur sens, leur justification, que doivent expliciter mission et programmes.

Demander la réaffirmation des missions de l'Etat dans notre champ professionnel

La démarche RGPP, si elle est conduite conformément à ses objectifs affichés, doit (enfin !) conduire à une réaffirmation des missions de l'Etat dans les domaines de la Jeunesse, de l'Education populaire, des Sports et de la Vie Associative, comme le SEJS le demande depuis plusieurs années maintenant, ce à quoi le précédent ministre s'était montré favorable dans un premier temps, puis opposé (confortant ainsi son administration qui avait enterré le dossier …).

Demander un minimum de stabilité organisationnelle pour la mise en œuvre de nos missions

Les critiques, pertinentes, du Premier ministre et du Président de la République sur l'empilage des réformes antérieures pourront également être adressées à leur RGPP si l'on ne parvient pas à un minimum de stabilité, à terme : stabilité dans les missions, l'organisation, les moyens matériels et humains. Indépendamment des effets dévastateurs sur la motivation des personnels, les remises en causes permanentes du service public que l'on connaît depuis des années maintenant ne peuvent qu'avoir des effets négatifs en termes d'efficacité. Aucune entreprise privée ne survivrait à un tel régime. Poursuivre ainsi encore quelques temps rendra l'administration totalement inefficace, ce qui serait un excellent motif pour en justifier la suppression … « Quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage »…

L'objectif, par ailleurs fort discutable, de ne pas remplacer un fonctionnaire sur

Compte rendu du Congrès de Sévrier
(suite)

deux (ou trois …) ne peut être une mesure structurelle. Elle n'a pas de sens si l'on ne se fixe pas rapidement un effectif cible de fonctionnaires pour assurer correctement les missions qui auront été revues (pertinence : adéquation des moyens aux missions).

3.3 - De l'organisation ministérielle

Spécialité ou globalisation

Le regroupement dans un même ministère des secteurs de la santé et de ceux de la jeunesse et des sports doivent faire l'objet d'une interrogation. Même si quelques points communs en matière d'actions existent (lutte contre le dopage, contre les démarches adictives, sport santé, santé des jeunes, etc.), ou en termes de relations avec certains types de partenaires de même statut (associatif), les secteurs couverts ont sans doute des spécificités non réductibles. Le SEJS devra sans doute se prononcer à cet égard, en préconisant les limites des fusions organisationnelles qui lui paraissent acceptables, tant en administration centrale qu'au niveau territorial.

LOLF et administration centrale

Même si les propos du directeur de cabinet de la ministre (le 5 septembre) ont exclu toute fusion ministérielle, notamment en administration centrale, ceux du Président de la République, le 20 septembre, ne vont pas dans ce sens : « *Le nombre de structures d'administration centrale sera divisé par deux. L'exemple doit venir d'en haut* ». Là encore, dans le respect de la spécialité de l'action de l'Etat dans notre champ professionnel, il conviendra sans doute de se prononcer sur les limites à ne pas dépasser. La création d'un programme unique JS (au sens de la LOLF) au sein d'une mission SJS à plusieurs programmes, déjà préconisée par le SEJS (cf. sa lettre du ..) et le comité interministériel d'audit des programmes, est à réexaminer, tant dans ses conséquences budgétaires qu'organisationnelles.

3.4 - De l'organisation territoriale

Economies, pilotage, regroupement et actions de proximité

Nos missions nécessitent pour certaines d'entre elles un travail de proximité, au plus près de l'usager ; par ailleurs la pression est très forte pour que soient opérés des regroupements, facteurs d'économie.

Là encore, jusqu'où peut-on aller sans compromettre la bonne réalisation de nos missions ? Sur la base d'une révision des missions, que peut-on « rapatrier » encore au niveau régional ? Quoi maintenir au niveau départemental ? Accessoirement, quel bilan peut-on faire des « recompositions fonctionnelles » mises en place depuis 1991 (et non 1994 , comme indiqué dans le discours de la ministre du 28 juin).

Préfets de région et de département

Les modifications territoriales qui pourraient être envisagées doivent être analysées aussi sous l'angle des compétences (voire des susceptibilités) des préfets, notamment des préfets de départements, qui pourraient s'émouvoir de certains regroupements régionaux.

Modèles verticaux, intégratifs ou transversaux ; possibilité de coexistence

Tant au niveau de l'administration centrale qu'au niveau déconcentré l'on se trouve toujours tiraillé entre une logique verticale (ou intégrative), par spécialité professionnelle, ou une logique transversale, de type de l'expérimentation du Lot (avec sa « direction des populations »), logique par ailleurs valorisante pour certains préfets de département. Mais quelle est la réelle valeur ajoutée pour l'usager ? Qu'en est-il d'une meilleure lisibilité du service ? Cela-ne conduit-il pas, de fait, a de nouveaux empilages hiérarchiques superfétatoires ?

Est-il possible d'envisager, comme l'a fait explicitement le directeur de cabinet lors de l'entretien avec l'UNSA-éducation du 5 septembre dernier, un mode d'organisation croisant le vertical et le transversal, selon la dimension du département ? Un tel mode d'organisation, qui ne va pas dans le sens d'une simplification nationale, permet-il encore le maintien d'une politique d'Etat (notamment équitable et régulatrice), comme une gestion rationnelle des moyens (dans le cadre de la LOLF) ?

Services déconcentrés et établissement ; architecture de la LOLF

La réflexion du SEJS doit sans doute se positionner de manière plus claire que ne le fait actuellement (et depuis longtemps) l'administration centrale sur la relation service déconcentrés et établissements. La mise en œuvre de la LOLF aurait pu amener à cette clarification nécessaire. Le ministère n'a pas vraiment eu le courage de le faire. La question demeure d'actualité. Elle a des conséquences tant en termes de mission, d'organisation, de gestion des personnels et de gestion financière, dans le cadre de la LOLF.

3.5 - De la gestion des personnels

Contrairement à ce que certains affirment (naïveté ou méthode Coué ?), ce ne sont pas les missions (actuelles) des agents du service public qui garantissent pour l'avenir les missions du service public. Ce ne sont pas non plus ces agents qui les définissent, individuellement, chacun pour ce qui le concerne.
Les missions des agents peuvent évoluer, y compris les nôtres, sous réserve qu'il y ait une vraie gestion des ressources humaines, respectueuses des personnes, des compétences, favorisant objectivement leurs éventuelles reconversions et, surtout, en réussissant à les faire adhérer à l'évolution du service public.

« *Je veux faire la réforme par la motivation, non par la tension* », dit le Président de la République.

Chiche !

Sources de réflexion complémentaire :

En plus des textes déjà cités, on peut se référer sur ces sujets :

- Aux réflexions de notre collègue Yannick BARILLET, transmises au BN (juillet 2004) ;
- Au document réalisé par la conférence des directeurs régionaux et transmis au MSJS (juillet 2004) ;
- A la motion générale du SNAPS (mai 2007).

Compte rendu du Congrès de Sévrier
(suite)

Commission « AFFAIRES CORPORATIVES »

Laurent de LAMARE, animateur

La commission a travaillé sur les bases de la motion de 2006 avec pour mission de présenter le nouveau barème de promotion et de poursuivre les propositions dans la lignée des enjeux prioritaires : indemnitaires et indiciaires.
Se sont ajoutés d'autres enjeux à prendre en compte :
La problématique de l'évaluation des inspecteurs, liée à celle de la formation initiale et continue avec une incidence sur les promotions.
Les modalités de l'action syndicale pour aboutir à des résultats tangibles.
La gestion des ressources humaines et notamment la gestion du compte épargne temps.

Résultats :

Barème : la chose est réglée (à l'unanimité) ; il reste à le faire vivre devant l'administration, à analyser la portée ou l'efficience syndicale du dispositif adopté.

Régime indemnitaire : force est de constater qu'aucune avancée ne s'est produite, ni sur la revalorisation, ni sur la création d'une indemnité de responsabilité : une motion est présentée.

Régime indiciaire : une satisfaction : 8 DR accède à la hors échelle B ; 4 DRA et10 DD à la hors échelle A, en gardant le bénéfice de la NBI PRADA ce qui n'est pas le cas des collègues Inspecteurs, Directeurs et CTPS ayant atteint l'indice ou dépassé l'indice brut 1015.
Seule une proposition de l'administration portant de 40 à 50 point la NBI des Directeur de 1ère catégorie (ex deuxième) à été faite ; le SEJS, devant une procédure règlementaire complexe n'a pas donnée suite à cette modeste proposition qui n'était en fait qu'un simple rattrapage d'une incohérence toujours en cours !
Demeure toujours à l'ordre du jour le « décontingentement » des effectifs pour la hors échelle B des inspecteurs principaux et le problème du passage de la 2ième à la 1ère classe des inspecteurs.
Un constat positif, néanmoins : d'une manière indéniable, la nouvelle donne promouvable / promu a produit ses premiers effets et seule une démographie déséquilibrée du corps condamne encore certains collègues au *statu quo*…
La réflexion, loin d'être aboutie d'ailleurs, a porté également sur l'alignement, notamment indemnitaire sur les DRASS et DASS. Il conviendra de l'intégrer dans la réflexion sur la recomposition territoriale.

Formation initiale et continue : la création d'un institut national de formation est souhaitée ; le formatage de la formation initiale est à lier à la réflexion sur le Répertoire des métiers en chantiers : on travaille pour des collègues qui seront en fonction pour les 30 ou 40 années à venir…

Evaluation : le dispositif inscrit dans le statut n'a pas été encore mis en œuvre ; il fonde pourtant l'un des piliers de la promotion ; cela, c'est la théorie ! Au moment où la rémunération au mérite pointe comme une nouvelle donne des rapports hiérarchiques, le SEJS réclame la mise en œuvre concrète et réelle de l'évaluation pour améliorer l'équité et la transparence des décisions de l'administration.

Modalités d'action : la commission, faute de temps et sans doute de méthode, n'est pas en mesure à ce jour de faire des propositions ; c'est pourtant une question essentielle pour fonder notre rapport de force à l'avenir : de quoi sommes nous capables pour refuser la dégradation ou améliorer nos conditions d'exercice ? Cette question est vitale notamment pour nos jeunes collègues qui attendent de leur syndicat réalisme et efficacité.
Le congrès doit passer du temps sur cette question, au moins en jetant les bases d'une méthode de travail et se préparer à une riposte intelligente, appropriée ; un biais volontaire, déterminé et offensif devrait nous permettre de communiquer sur notre posture à rendre le meilleur service qu'attendent les usagers et nos partenaires.

Gestion des ressources humaines : cette question, et particulièrement celle de la gestion du CET (compte épargne temps), la bombe à retardement qu'il représente, se doit d'être traitée tant sur le plan « lolfique » que sur le plan fonctionnel des services, qui risquent de payer très cher cette absence de gestion.

En débat, la question de la grille indiciaire des emplois en établissement est toujours d'actualité ; la problématique du renouvellement (nomination pour trois ans éventuellement renouvelable) également.

Guy FABRETTI, rapporteur

%%%%%%

Compte rendu du Congrès de Sévrier
(suite)

Les travaux de la commission auxquels ont participés une douzaine de collègues, ont été animés par Mathias LAMARQUE. Le rapporteur était Frédéric LE GOFF.

A partir des orientations données par le secrétaire général, Michel CHAUVEAU, en début de congrès, les réflexions et les discussions au sein de la commission ont porté sur trois sujets de réflexion :

- La dynamisation syndicale (les sections régionales).
- La communication syndicale (les modalités d'action syndicale).
- Les sections nationales et les perspectives d'adhésion (élargissement du champ de la syndicalisation).

Les principaux points abordés ont été ponctués par l'élaboration de motions, constituant des mandats pour le nouveau bureau national. Quatre motions ont fait l'objet d'une présentation séparée au présent rapport.

La dynamisation syndicale

Les membres de la commission ont fait le constat d'une nécessaire mise en place d'actions « concrètes » pour redynamiser certaines sections régionales ou en activer d'autres. En effet, il apparaît qu'il n'y a pas de délégué de section dans toutes les régions et, quand il y en a un, celui-ci ne participe pas systématiquement au conseil national.

Il est demandé au bureau national de se mobiliser sur ce chantier. Cette mobilisation pourra revêtir deux types d'actions :

La formation syndicale des délégués régionaux

Face à la diversité des dossiers et sujets, cette formation aurait pour objectif de replacer le délégué de section dans le circuit syndical entre bureau national et collègues syndiqués, sans oublier la dimension intersyndicale. Il convient de s'interroger sur les rôle et place du délégué au niveau local : « A quoi sert-il ? Qu'elle est sa valeur ajoutée ? ». Ceci est d'autant plus crucial quand il s'agit d'un « jeune » inspecteur nouvellement affecté dans la région.

Cette formation, ouverte par les droits syndicaux, devra apporter des éléments d'information et de connaissance sur, entre autres, les affaires corporatives, la vie syndicale, le champ professionnel, l'historique de certains dossiers, la mémoire syndicale et intersyndicale.

Le bureau national est chargé d'étudier les modalités de sa mise en place (regroupements par zones régionales, contenus, intervenants, budget prévisionnel, mise en place d'un forum Internet, d'un intranet , etc.).

Commission « VIE SYNDICALE »

La « *désyndicalisation* » ou l'absence de syndicalisation.

Le terme désyndicalisation est peut être trop fort, mais il est le reflet de ce qui se passe sur le terrain : des collègues anciennement syndiqués ne souhaitent plus adhérer et/ou s'investir. Par ailleurs, pour certains, l'action syndicale ne va pas au delà du règlement de sa cotisation. Il est fait mention de l'intermittence dans la participation et la mobilisation. C'est pourquoi mandat est donné au bureau national pour mettre en œuvre des réunions locales. Ces réunions devront revêtir une forme officielle, invitations et demandes sous couvert des chefs des services et établissement, réunions interrégionales, information intersyndicale. Leur contenu devra, outre les échanges d'information, être le lieu de débat et discussion sur un corpus de doctrine du SEJS et de l'action « jeunesse et sports ». Le délégué permanent aura un rôle important dans la tenue de ces réunions.

Pour ces réunions régionales ou interrégionales, ainsi que pour les réunions de section plus classique, il a été indiqué toute la pertinence de convier les collègues retraités.

A également été évoqué que ce sujet était lié à la dimension « communication » du SEJS et de son action. Le fait de se syndiquer est, peut être, trop marqué par une démarche de « consommation »..

Des échanges s'est dégagée une piste *via* le prélèvement automatique pour les cotisations, sachant que cela n'est qu'un moyen et que se syndiquer demeure un acte volontaire.

La communication

Sujet déjà abordé lors de l'assemblée générale de 2006 à VICHY, la communication est revenue tout au long des travaux de la commission.

Il ressort des échanges qu'il faut maîtriser la communication, trouver le bon ton, l'équilibre, et définir les priorités. Ceci est d'autant plus paradoxal que ces derniers temps, avec les messages électroniques, la communication n'a jamais été aussi présente. Il apparaît également nécessaire de mieux expliquer, de redonner de l'appétence à la réflexion, pour éviter, entre autres, une confusion entre intérêt individuel et intérêt collectif, voire se limiter au premier.

Un « quatre pages » sur l'action du SEJS.

Il est apparu indispensable de disposer d'un outil adapté pour présenter l'action du SEJS : le « quatre pages », à l'instar de ce qui s'est fait en juin dernier pour présenter l'action « jeunesse, sports et vie associative ».

Il ressort également des échanges qu'au niveau local pourrait être mieux appréhendés les sujets de réflexion liés à l'action du SEJS, voire à des problèmes de société. L'idée d'un regroupement national hors congrès ou assemblée générale a été émise. Cela pourrait consister en une « université d'été » ou « d'hiver » du SEJS, lieu et moment privilégiés de réflexion pour renforcer l'action syndicale, d'une part, l'action professionnelle, d'autre part, et (re) donner du sens à l'ensemble.

A ce titre, un « corpus de doctrine », sans emphase, serait certainement appréciée de tous les collègues. Cela permettrait, en outre, aux nouveaux collègues syndiqués ne pas avoir l'impression que l'action du SEJS se borne à des affaires corporatives. Pourrait y être incluse la dimension revendicative. Ceci permettrait également de dissocier ce qui relève du point de vue syndical des positions des chefs des services.

Un conseil national extraordinaire.

L'idée de réunir un conseil national extraordinaire avant la fin du premier trimestre 2008 est avancée, dont le thème porterait sur le sens et les valeurs qu'il convient de donner à l'action du SEJS. Mandat est donné en ce sens au bureau national.

La formation des inspecteurs

Outre le principe d'une école de formation et d'application des cadres « jeunesse et sports », il est indispensable que dans leur formation initiale les inspecteurs, puissent recevoir une formation au management et à l'encadrement sous forme de modules. Cette formation est d'autant plus nécessaire pour les jeunes inspecteurs issus du concours externe.

Mandat est confié au bureau national, pour intervenir dans cette direction auprès de l'administration centrale.

Toujours en matière de management et de technique d'encadrement, dans le cadre de la formation continue, il conviendrait que soient proposés au plan national de formation (PNF) des modules dédiés spécifiquement aux inspecteurs déjà en poste e/ou aux directeurs nouvellement nommés ou lors d'une nouvelle affectation.

Compte rendu du Congrès de Sévrier
(suite)

Commission « VIE SYNDICALE »
(suite et fin)

LE FONCTIONNEMENT DES SECTIONS THÉMATIQUES NATIONALES ET LES PERSPECTIVES D'ÉLARGISSEMENT DU CHAMP DE LA SYNDICALISATION.

Les sections

Il s'agissait de faire un point de situation sur le fonctionnement des deux sections thématiques ayant trait, d'une part, aux directeurs régionaux et, d'autre part, aux chefs d'établissement. Il convient de consolider leurs activités respectives. Cela n'a pas fonctionné autant et aussi bien que cela aurait pu.
Il a été rappelé que les sujets qui y sont traités devaient l'être sous l'angle syndical pour éviter toute confusion avec les deux groupements professionnels existants : conférence des DR et conseil permanent des chefs d'établissement.
Pour la section thématique « DR », a été évoquée la possibilité que les directeurs régionaux adjoints y soient associés.
Pour celle des établissements, mandat est donné au bureau national pour étudier, d'ici l'assemblée générale de 2008, l'élargissement aux directeurs adjoints et d'en faire une section nationale des établissements.

L'élargissement de la syndicalisation

Trois cas de figure devaient être examinés :
- les inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports (IGJS) ;
- les directeurs techniques nationaux (DTN) ;
- la situation des personnes, autres qu'inspecteurs, adhérentes au SEJS car assurant des fonctions de direction, qui ne seraient plus dans des emplois de direction.

Pour les IGJS ; il apparaît que l'origine leur association a été constituée sous forme syndicale avec incompatibilité d'une double syndicalisation. Ils ne peuvent donc pas être simultanément adhérents des organisations. Leur adhésion à l'une ou à l'autre des instances est conditionnée par leurs dispositions statutaires respectives.

Pour les DTN, il n'est pas apparu à la commission d'impossibilité statutaire à l'adhésion volontaire de celles et ceux qui le voudraient au SEJS à compter du 1er janvier 2008. Il demandé au bureau national de procéder à une expertise juridique pour compléter l'analyse de la commission. Ce travail étant à conduire d'ici l'assemblée générale de 2008, il conviendra, si besoin était, d'étudier la modification statutaire et de la proposer à l'assemblée.
Par ailleurs, il est apparu prématuré aux membres de la commission d'envisager à ce stade la création d'une section nationale thématique dédiée aux DTN.

S'agissant de l'éventuelle possibilité de continuer à être syndiquée au SEJS pour une personne exerçant de fonctions de direction sans relever du corps de l'inspection, le principe suivant s'appliquera « *syndiquer un jour, syndiquer toujours, mais cotisation à jour* », i.e. que pour pouvoir rester au SEJS, cette personne ne devra pas interrompre son adhésion, même une fois ses fonctions de direction quittées.
Ce dernier point pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un travail en intersyndical.

MOTIONS

VALORISATION INDICIAIRE ET INDEMNITAIRE

Le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports, réuni en assemblée générale à Sévrier le 29 septembre 2007, constate le retard important, et irrespectueux de l'engagement professionnel de ses membres, pris par l'administration pour mettre en œuvre la revalorisation de leurs régimes indemnitaires et indiciaires, eu égard :
d'une part, aux responsabilités et aux contraintes spécifiques qu'ils exercent dans leur fonction d'encadrement et qui ont sensiblement évolué ces dernières années,
d'autre part, à l'inadéquation avec la nature des responsabilités assurées entre les différents emplois fonctionnels.

Aussi, les membres syndiqués du SEJS donnent mandat au bureau national pour poursuivre les négociations avec l'administration centrale sur les points suivants :

Régime indemnitaire des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports (IJS)

- revalorisation des indemnités de sujétion et de logement,
- création d'une indemnité de responsabilité.

Régime indiciaire des IJS

- création statutaire de deux classes au lieu de trois conformément à de nombreux autres corps d'encadrement supérieur de la fonction publique (avec une mesure transitoire de reclassement à la classe ou l'échelon supérieur de l'ensemble des IJS ayant atteint l'indice sommital de leur classe actuelle),
- décontingentement de l'échelon spécial pour le grade d'inspecteur principal (IPJS),
- amélioration de la fluidité dans le déroulement de la carrière dans le corps, notamment pour étudier du point de vue de la fonction publique, la régularité de l'imputation budgétaire de l'avancement de grade lorsqu'elle est effectuée à destination d'IJS sur emploi fonctionnel ou en détachement.

Régime indemnitaire des emplois fonctionnels

- remise cohérence du régime indemnitaire au regard de l'importance des emplois fonctionnels.

Régime indiciaire des emplois fonctionnels

- accès de l'ensemble des DR au moins à la HEB,
- accès de l'ensemble des DD et des DRA au moins à la HEA,
- création d'une grille indiciaire d'emploi pour les directeurs et directeurs adjoints d'établissement,
- remise en cohérence du système des NBI et BI.

Compte rendu du Congrès de Sévrier
(suite)

BAREME DE PROMOTION DE GRADE

Le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports, réuni en assemblée générale à Sévrier le 29 septembre 2007, approuve le barème relatif à la promotion de grade tel qu'il figure ci-dessous.

Points	Par année de	Par année de
10	- année d'inspecteur ayant atteint l'indice sommital dans le grade actuel	
9	- année d'IPJS	
7	- année d'IJS de 1ère classe	
5	- année d'IJS de 2ème classe	
3	- année de CTPS	- année de directeur régional, directeur de l'INSEP ou de l'INJEP
2	- année de PS, CEPJ, CHEPJ, attaché en poste au sein du MSJS, - année de fonctionnaire de catégorie A d'une des trois fonctions publiques (hors cas précédent) ou militaire - poste (affectation) occupé au moins trois années comme IJS	- année de directeur départemental, directeur régional adjoint, directeur de CREPS et d'Etablissement, secrétaire général de l'INSEP ou de l'INJEP, du CNAPS ou de la CPC, - directeur technique national.
1	- année de secteur privé et autres emplois Publics	- année de chef de département (en emploi fonctionnel) ou de directeur adjoint d'établissement

Nota : les points acquis au titre d'un grade ou d'une fonction se cumulent avec ceux obtenus au titre d'un emploi ou d'une fonction.

ADHESION des DTN

Le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports, réuni en assemblée générale à Sévrier le 29 septembre 2007, estime que ses statuts lui permettent d'accueillir les personnels occupant la fonction de directeur technique national en son sein à compter du 1er janvier 2008.

Mandat est donné au bureau national pour :

- communiquer sur cette possibilité auprès des intéressés ;
- proposer, s'il y a lieu, les ajustements statutaires nécessaires.

SYNDICALISATION des NON INSPECTEURS

Le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports, réuni en assemblée générale à Sévrier le 29 septembre 2007, acte le principe suivant :

Toute personne, adhérente au SEJS en raison de son emploi de direction, peut rester adhérente du syndicat après qu'elle n'exerce plus ce type d'emploi, sous réserve d'une permanence dans le règlement de sa cotisation.

Le BN proposera, s'il y a lieu, les modifications du règlement intérieur qui paraîtraient nécessaires.

SECTION THEMATIQUE des CHEFS d 'ETABLISSEMENT

Le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports, réuni en assemblée générale à Sévrier le 29 septembre 2007, mandate le bureau national pour étudier, en lien avec la section concernée, la possibilité d'élargir la section thématique nationale des chefs d'établissements en section des établissements, qui pourrait intégrer les directeurs et les directeurs adjoints.

Compte rendu du Congrès de Sévrier
(suite)

GESTION des RESSOURCES HUMAINES

Le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports, réuni en assemblée générale à Sévrier le 29 septembre 2007, constate une dégradation de la gestion des ressources humaines de son ministère, eu égard :

- d'une part, à une répartition incohérente géographiquement et fonctionnellement des emplois au sein du ministère, de ses services déconcentrés et établissements publics ;
- d'autre part, à l'absence de gestion individuelle de carrière en méconnaissance des compétences ;
- enfin, à un échange inexistant sur les quatre dernières années sur une vraie politique de gestion des ressources humaines.

Aussi, les membres du syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports donnent mandat au bureau national pour poursuivre les négociations avec l'administration centrale sur les points suivants :

La définition et l'application d'une carte des ETPT par services et établissements, condition *sine qua non* d'une bonne gestion des ressources humaines.

La formation initiale des inspecteurs jeunesse et sports

- promouvoir la création d'une école des corps de fonctionnaires jeunesse et sports ;
- demander une individualisation plus importante de la formation avec une meilleure prise en compte des acquis antérieurs des stagiaires ;
- exiger une évaluation finale plus objective et permettant une plus grande équité entre les stagiaires ;
- intégrer des modules spécifiques de management.

L'évaluation des inspecteurs jeunesse et sports

- exiger de l'administration qu'elle applique l'article 15 du décret statutaire des inspecteurs jeunesse et sports, c'est-à-dire que chaque inspecteur jeunesse et sports soit évalué en tenant compte de son implication, de son expérience et de ses résultats ;
- participer à l'élaboration d'une grille d'évaluation construite sur des critères objectifs et d'une méthodologie permettant un véritable dialogue évaluateur / évalué ;
- exiger que cette évaluation objective soit la seule à être prise en compte lorsqu'il faut départager des collègues sur leur mérite professionnel ;
- demander à ce que chaque inspecteur jeunesse et des sports ait un entretien de carrière tous les 5 ans.

La formation continue

- exiger que la formation continue de chaque personnel jeunesse et sports se fasse essentiellement en se fondant sur l'entretien d'évaluation et l'entretien de carrière ;
- veiller à ce que l'application des nouvelles dispositions relatives à la formation continue ne se fasse pas au détriment des personnels de la jeunesse et des sports.

MEMOIRE des SYNDICATS FUSIONNES

L'action syndicale du SEJS sera d'autant plus pertinente et efficace qu'elle pourra s'appuyer sur l'expérience combinée du SNIJSL et du SNIPJSL. Cela passe par un travail historiographique qui peut être opportunément articulé avec l'effort des collègues au sein du comité d'histoire du MJS. Mais cela nécessite d'être aussi articulé avec les options prises par l'UNSA-éducation.
Ce travail ne sera scientifiquement et éthiquement respectueux d'un véritable devoir de mémoire que s'il s'appuie sur des archives correctement référencées et stockées. Le travail d'archiviste nécessite une compétence professionnelle et un pilotage par des ayant-droits sur le fond confié au service public des Archives de France.
Le programme d'archivage du SEJS, qui est une responsabilité incontournable du nouveau bureau national, demande l'examen d'une convention avec un centre d'archives compétent, désigné officiellement par les instances statutaires du SEJS.
Mandat est donné au bureau national pour prendre toutes mesures et tout contact nécessaires à cette fin.
Le BN en rendra compte lors d'une prochaine assemblée générale.

Compte rendu du Congrès de Sévrier
(suite)

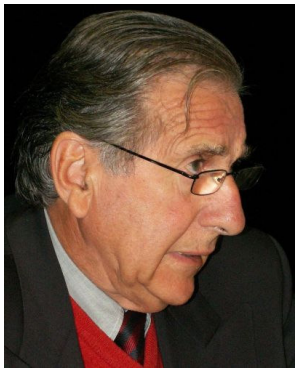

Mes chers collègues,

La création du Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports (SEJS) a semble-t-il été une réussite.

Malheureusement la fusion de nos deux syndicats SNIJSL et SNIPJSL n'a pas eu l'effet escompté en ce qui concerne la section des retraités. Très peu de nouvelles adhésions et, hélas, nos rangs s'éclaircissent. Charles COURALEAU, Roland RABARTIN, Pierre BONVALLOT, Michel DARRAS nous ont quittés cette année.

Depuis la création du SEJS, ce fut aussi le cas de Francis GUENOT, Albert MARTIN, Jean-Claude DURAND, Georges DRANSART, Claude LEGRAND, Edmond SUZBACH, Christian VILLARD, Jean COLLIN, Pierre FAVRET, Yves BONHOMME, Fernand LEGRAND, Robert BESOMBES, Jean-Pascal GACHET, Michel RONCIER …
Nous n'avons pas voulu être une amicale ; les nouveaux statuts du SEJS assurent désormais notre place au sein du syndicat. Avec mes amis Rémy VIENOT et Michel GARCIA, nous avons représenté la section des retraités à toutes les réunions du bureau national (BN).

Nous avons pu constater les difficultés rencontrées et le gros travail de nos collègues pendant cette période de changement avec les élections présidentielles et législatives. Les missions de l'Etat dans notre domaine ont été présentées à nos nouveaux interlocuteurs. Avons-nous été entendus ? Ce qui fut notre Ministère a été rattaché au Ministre de la Santé.

Sans nier le côté hygiénique du sport nous pensions, en tout cas nous retraités, qu'il s'inscrivait davantage dans un contexte éducatif.

Je peux avoir lu « sauver les missions », oui, mais avec quelles structures ? L'un ne va pas sans l'autre et il me paraît essentiel de sauver les directions départementales et régionales, seules capables d'assumer nos missions.

Sur ce point, permettez-moi de manifester quelques inquiétudes quand je lis le discours de Mme BACHELOT prononcé le 28 juin devant les DR : « *Mon objectif n'est pas d'opérer des restructurations vides de sens mais bien, dans le respect des spécificités de chacune des administrations de mon département ministériel, de donner de la cohérence au champ de compétence dont la responsabilité m'a été confiée par le Président de la République et le Premier Ministre* ». Très bien.

Les réformes tendront aussi à rapprocher le réseau des DRDJS et des DRDASS. Pourquoi pas ?
Mais, plus inquiétant : « *Il me paraît aussi très important d'organiser progressivement des échanges croisés entre les viviers des deux administrations pour aboutir à un élargissement de l'accès aux emplois de direction des deux réseaux de services déconcentrés*. » Pas d'illusion à se faire, mes chers collègues, les DRASS deviendront DRJS, et non l'inverse !
En ce qui concerne les « impératifs de performance », certains ministères pourraient prendre exemple sur le nôtre. Les résultats obtenus dans l'évolution de la pratique sportive et les médailles obtenues aux Jeux Olympiques parlent d'eux-mêmes !

Comme on le voit, nos collègues actifs devront être très vigilants. En ce qui nous concerne, section des retraités, quelques collègues se sentent de plus en plus étrangers au fonctionnement de nos services. C'est que notre métier a beaucoup changé.
Le travail administratif, pour ne pas dire technocratique, est de plus en plus important ; cela se retrouve même dans le recrutement des jeunes collègues inspecteurs.
Mais il y a plus. Les valeurs ne sont plus les mêmes.

Nous avons été des militants du loisir, des activités sportives et culturelles qui ne peuvent se développer que dans le temps non contraint. Nous aspirions à la « civilisation des loisirs », celle de Joffre DUMAZEDIER, de Jean FOURASTIE et de Georges FRIEDMANN.
Et c'est Maurice HERZOG qui écrivait « *le loisir tend à devenir en France une réalité pour tous ; il est aussi une exigence d'un peuple heureux. Car le temps du loisir n'est pas du temps perdu. Il est et doit être le temps réellement accordé à la satisfaction des curiosités personnelles* ».

Les temps ont bien changé !

Pour les questions qui nous touchent plus précisément, les revendications de la fédération générale des retraités de la fonction publique (FGR-FP) et de l'UNSA sont les mêmes.

1. Réaffirmation du principe de base fondé sur la solidarité intergénérationnelle qui se traduit par un système de répartition.
2. Maintien du principe de l'inscription des pensions des fonctionnaires de la Fonction Publique de l'Etat au budget de l'Etat, fondé sur la revendication de la carrière continuée avec rétablissement du principe d'assimilation (inscription au Grand Livre de la dette publique).
3. Maintien du calcul du montant de la pension sur la base de l'indice détenu sur les six derniers mois.
4. Rétablissement de l'indexation de la pension sur les traitements ;
5. Amélioration de la situation des femmes (interruptions de carrière).
6. Revendication de la suppression du dispositif de la décote qui instaure une double pénalité pour les fonctionnaires dont la durée d'assurance n'atteint pas le nombre de trimestres requis.
7. Revendication de l'intégration de la totalité des éléments de rémunération dans les retenues et la liquidation de la pension.
8. Réévaluation sensible du niveau des pensions de la Fonction Publique.
9. Demande de mise en place d'une conférence annuelle des retraités de la Fonction Publique.
10. Veiller à ce que les éventuelles mesures pénalisantes qui pourraient être mises en place après le rendez-vous de 2008 ne s'applique pas aux agents déjà en fonction. La modification brutale du « contrat » passé entre l'agent et l'employeur public en 2003 a été en effet particulièrement mal vécue.

En cette période difficile pour l'avenir des retraités, ces revendications seront-elles entendues ? Il est toujours bon de les affirmer très fort, et de les défendre avec ténacité et courage (Semaine bleue du 158 au 20 octobre).
Enfin, pour l'avenir de notre section des retraités, nous souhaiterions :

- Que nos collègues actifs invitent leurs anciens collègues aux manifestations amicales qu'ils organisent.
- Qu'ils incitent ceux-ci à adhérer à notre syndicat.
- Et qu'à l'occasion des réunions organisées par notre syndicat, l'adhésion de nos collègues soit évoquée.

Je voudrais pour terminer remercier mes collègues du bureau qui m'ont accueilli avec beaucoup de gentillesse, Rémy VIENOT et Michel GARCIA, cheville ouvrière de notre organisation notamment pour ce Congrès, Robert HESS pour la diffusion de SEJS*Info* et sans lequel les retraités ne recevraient pas l'édition papier.
Après notre réunion en section des retraités, nous avons décidé que Rémy VIENOT assurerait désormais le secrétariat général, je serai le secrétaire général adjoint et, pour 2007, Michel GARCIA conservera la trésorerie qu'il cédera à la fin de l'année à Claude RIGAUD.

***André AUGE**, secrétaire général de la section des retraités*

Compte rendu du Congrès de Sévrier
(fin)

Propos de clôture du Secrétaire Général

Avant toute chose je tiens à remercier pour leur contribution aux travaux du bureau national depuis deux ans au moins Robert POULIQUEN, Philippe POTTIER, Patrick RODIER, Jean-Marie THEPOT et Michel THOMAS.
Dans mes remerciements je ferai une place particulière à mon collègue de promotion Bernard BRODU qui, outre sa longue présence au sein des instances syndicales du SNIJLS assura les fonctions de permanent et les fonctions de secrétaire général du SNIPJSL.

Mais si je prends quelques instants de votre attention c'est pour vous parler d'une collègue dont je voudrais évoquer l'action au sein de notre organisation.
Isabelle BECU SALAÜN vient d'être réélue au BN, c'est le signe de votre confiance.
Isabelle quitte après sept ans le poste de permanent qu'occupera désormais Michel CHAUVEAU.
A la fois dans son rapport d'activités et par quelques mots hors compte rendu, Michel a rappelé le travail d'Isabelle.
Patrick GONTHIER a lui-même au nom de l'UNSA-éducation rappelé l'action d'Isabelle.
Permettez que je revienne sur ce qui aura, à mes yeux, été le « septennat » d'Isabelle.
A la fusion des corps d'inspection, lors de la construction du statut nouveau, Isabelle a âprement contribué aux travaux d'écriture.
Ceux qui y participèrent se souviennent de ses interventions éclairées et passionnées.
A la fusion syndicale, effective aujourd'hui mais qui était ni évidente sur le papier ni acquise dans les esprits, elle travailla tout aussi passionnément et efficacement.
A mes cotés au SNIJSL, aux côtés de Michel au SEJS, elle apporta du liant, de la sensibilité aux effets collatéraux de ces révolutions.
Ces fusions, elle les a voulues, elle y aura contribué de manière essentielle.
La vie syndicale continuait et le travail du permanent tour a tour en réunion, face à l'ordinateur ou au téléphone, elle l'assuma.
Michel rappelant la chek-liste des tâches du permanent syndical, faisait autant un compte rendu d'activités de ces sept années.
Au-delà de la liste, permettez- moi d'insister sur la manière.
Hier encore Isabelle nous rappelait qu'un syndicat était une organisation d'hommes et de femmes au service d'hommes et de femmes.
Si de nombreuses fois j'eu l'occasion de dire à Mère Thérésa-Isabelle de prendre du recul alors qu'elle me décrivait des situations de collègues plus difficiles les unes que les autres, si quelquefois j'avais moi-même sollicité Mère Thérésa-Isabelle pour lui faire part de mes états d'âme ou tout simplement de mes propres problèmes, je tiens à lui dire ici que le SEJS doit s'enorgueillir d'avoir dans ses rangs une personnalité qui porte ses valeurs de dévouement, de disponibilité, de respect des autres, de tolérance et d'humanisme.

En ce qui me concerne comme secrétaire général je veillerai à ce qu'Isabelle aura incarné pour nos collègues reste une orientation forte pour le futur bureau national, une valeur fondamentale pour l'action syndicale de notre organisation.
Pour tout cela Isabelle, au nom de tous, merci pour ce que tu as fait pour nous.

L'ETHIQUE SPORTIVE
par André AUGE

Face aux dérives de toutes sortes qui n'épargnent pas le sport, peut-on encore parler d'éthique sportive ?
C'est en termes de valeurs qu'il faut parler d'éthique sportive et, dans le cadre d'une vision philosophique, s'interroger sur le sens et la finalité du sport.
Pourquoi fait-on du sport? D'abord pour le plaisir, en toute liberté, plaisir de la difficulté vaincue, car le sport est toujours un affrontement. Il faut d'abord se connaître (connais-toi toi-même Socratique), se dépasser à force de volonté pour obtenir la victoire dont Homère disait qu'il n'y avait pas de plus grande joie.
Plaisir de faire du sport, joie dans la victoire, voilà peut être le moyen d'atteindre un certain bonheur, le but de toutes les philosophies antiques. Mais, en matière d'éthique, on ne peut gagner par n'importe quel moyen. Comme le philosophe, le vrai sportif devra maîtriser ses passions et notamment, sa violence naturelle, car il n'y a pas de sport sans violence, mais il s'agit d'une violence réglée, codifiée, dominée.
Respect de soi-même, de l'adversaire, de l'arbitre, des règles. Le sport n'est crédible, que si la règle observée assure la régularité de la compétition. Au-delà de la pratique dans les règles, il y a le fair-play. C'est une attitude morale, volontaire, généreuse, qui n'entre pas dans le cadre de l'obligation et qui donne une image du sport, la plus haute qui soit, celle par laquelle l'athlète se grandit bien plus encore que dans la victoire.
C'est l'hommage rendu à l'adversaire malheureux, la haie d'honneur des joueurs de rugby à la fin d'un match ; c'est la balle mise en touche par un footballeur quand un adversaire est blessé, c'est, geste sublime, celui qui sacrifie ses chances de victoire pour secourir un compétiteur en danger comme le fit, un jour, Jacques ROGGE, actuel président du C.I.O.
Les esprits les plus lucides savent, aujourd'hui, que l'avenir du sport passe par le respect d'une certaine éthique sportive, par une mobilisation de tous ceux qui souhaitent encore que le sport s'inscrive dans un projet humaniste.

Commission des comptes

Pierre LARRE, au nom de la Commission des comptes, après examen des pièces comptables par sondage, à proposé à l'Assemblée Générale de donner le quitus au Trésorier pour la gestion effectuée. Les comptes 2006 ont été approuvés et le budget 2008 voté, à l'unanimité.

Affaires Corporatives

Revendications indemnitaires

Par lettres du 21 et du 27 septembre dernier, Michel CHAUVEAU, ancien Secrétaire Général du SEJS, a adressé les lettres suivantes à M. Hugues MOUTOUH, Directeur Adjoint de Cabinet de Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN, relatives aux revendications indemnitaires du SEJS et à ses orientations en matière de gestion de personnel. Faute de réponse à la date du 17 octobre, Philippe CHAUSSIER a adressé une lettre de relance. Une copie de ces lettres a été adressée au DRHACG.

« Monsieur le directeur,

Nous vous remercions une nouvelle fois d'avoir bien voulu nous recevoir le 2 août 2007, et, au sein de la délégation UNSA-éducation, le 5 septembre. Nous avons pris acte de votre volonté d'instaurer un véritable dialogue social dans la confiance et la transparence, chacun dans son rôle respectif. Nous avons également bien noté votre demande de propositions de notre part et nous vous en ferons.

Nous vous confirmons que vous pouvez compter sur notre organisation pour participer aux réflexions en cours sur la révision générale des politiques publiques (RGPP), sur l'adaptation des missions de l'Etat en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de sport, de loisirs éducatifs et de vie associative, comme sur l'adaptation de son organisation. Ces sujets seront évoqués et débattus lors de notre prochain congrès qui se tient en fin de semaine prochaine à Sévrier (Haute-Savoie). Nous vous contacterons de nouveau au cours des semaines suivantes pour vous faire part de nos réflexions. Nous souhaiterions que vous fassiez savoir à l'équipe d'audit chargé des secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports que nous sommes disponibles pour contribuer à sa réflexion.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire à l'occasion de nos rencontres, le dialogue social ne peut fonctionner que s'il est organisé, notamment par des rencontres et un calendrier de travail qui, dans certains cas, peut ou doit précéder l'examen et le vote de dispositions réglementaires en comité technique paritaire ministériel (CTPM).

Nous souhaitons que ce soit notamment le cas sur deux sujets :

- la gestion des personnels, sujet pour lequel nous vous adresserons prochainement une correspondance spécifique,
- la situation indiciaire et indemnitaire des personnels d'inspection.

Sur ce second sujet, nous vous rappelons, en complément de nos propos de séance et des documents transmis, que notre organisation syndicale est intervenue dans le passé, à de multiples reprises, afin que le métier, le positionnement et les responsabilités exercées par les inspecteurs de la jeunesse et des sports, en particulier dans leurs responsabilités d'encadrement, ainsi que celles relevant des emplois de direction, soient reconnues à leur juste mesure, notamment au plan indiciaire et indemnitaire.

Nous souhaitons vivement qu'une suite positive puisse enfin être donnée aux revendications qui ont été transmises au précédent ministre, qui les avait trouvées pertinentes et légitimes et avait chargé ses services de proposer des mesures concrètes et cohérentes, ce qui n'est apparemment toujours pas le cas à ce jour. Dans ce cadre la revalorisation des régimes indemnitaires, notamment des indemnités de sujétions des inspecteurs, non réévaluées depuis 2000, constitue une première priorité, comme je vous l'ai indiqué oralement à deux reprises.

A bien des égards la situation actuelle est vécue comme une véritable injustice et un manque de respect et de reconnaissance des personnels d'encadrement et de direction des services déconcentrés et des établissements relevant du ministère chargé de la jeunesse et des sports.

Sur ce premier sujet, nous vous demandons donc de bien vouloir nous proposer une première réunion de travail avec votre équipe, où nous souhaitons qu'une méthode de travail et un calendrier précis soient fixés.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, monsieur le directeur, en l'expression de notre haute considération. »

La page 126 du projet annuel de performance (PAP) pour 2008 évoque dans les principales mesures catégorielles prises en compte dans l'élaboration du programme « Conduite et pilotage… » 0,3 M€ au titre de la revalorisation des indemnités de sujétions des inspecteurs.

Le SEJS l'a bien noté, avec satisfaction, car c'est sa revendication corporative prioritaire depuis maintenant des années. Le DRHACG a évoqué ce point lors de la réunion des DRJS, début octobre.

Il a précisé que c'était une provision du MSJS (comme l'ensemble du budget qui, par définition, est un document prévisionnel). Elle nécessite de nouvelles dispositions administratives, mais c'est une orientation nouvelle de l'administration, donc une bonne chose pour les IJS qui, a priori, seraient tous concernés.

Le SEJS a déjà demandé une réunion de travail avec le nouveau cabinet pour l'aboutissement de ces revendications corporatives.

Les autres corps ne seraient apparemment pas concernés, car certains d'entre eux ont été déjà réévalués récemment, et un "rattrapage" pour les IJS devenait encore plus nécessaire.

INDEMNITES de SUJETIONS *Le bout du tunnel ?*

Il semble que cette fois nous puissions entrevoir le bout du tunnel s'agissant des indemnités de sujétions. En fin de CAP, le DRHACG a indiqué qu'une demande de revalorisation avait été adressée à la fonction publique portant le taux moyen à 5.400 euros (au lieu de 4.498 actuellement) pour les IJS de 2e et 1ère classe, et à 6.450 € (au lieu de 5.363 €) pour les IPJS.

La mesure serait applicable au 1er janvier 2008. On notera que le taux moyen serait supérieur à celui des CTPS (5.190 €).

Nous serons vigilants pour que cette annonce, qui verrait enfin l'aboutissement de l'une de nos principales revendications corporatives, se concrétise effectivement.

Continuons à pousser tous ensemble … évidemment dans le même sens.

Laurent de LAMARE
Secrétaire National
Chargé des Affaires Corporatives

Gestion des Personnels

Lettre du 27 septembre 2007

« Monsieur le directeur,

Comme indiqué dans notre précédente lettre du 21 septembre dernier, **il nous paraît nécessaire qu'un dialogue social s'ouvre enfin sur la gestion des personnels** du secteur de la jeunesse et des sports, notamment de ses personnels d'encadrement.

Comme nous le lui indiquons depuis de nombreuses années, notre administration doit disposer **d'outils de répartition prévisionnelle des moyens**, notamment de ses moyens humains. Contrairement à ce qui a pu parfois être entendu, la LOLF n'en dispense pas, bien au contraire, même si elle pourrait introduire une plus grande marge d'initiative et de responsabilisation des échelons déconcentrés, ce qui est encore loin d'être le cas. *A minima*, le travail de pilotage de leurs directeurs ne peut être correctement conduit du fait de l'absence de visibilité, même à court terme, sur leurs moyens d'action. Ainsi, à titre d'exemple, 11 équivalents temps plein travaillés (ETPT) de personnels d'inspection semblent avoir été supprimés de fait en 2007 alors qu'il en était annoncé 6 dans le projet de loi de finances (PLF).

Le contexte maintenant habituel de diminution des moyens humains rend cet outil de répartition encore plus indispensable qu'auparavant. Cette démarche ne serait d'ailleurs pas nouvelle pour notre administration, qui s'en est doté à certaines époques, sur la base d'un examen attentif des besoins respectifs des services eu égard à leurs missions. On l'avait appelé à l'époque « carte de référence », on peut aussi parler « d'objectif cible ».

Dans le cadre de ce dialogue que nous demandons, **nous souhaitons également que soient évoquées les modalités de gestion des personnels d'encadrement**. Nous rappelons que l'article 3 du décret n°2004-697 du 12 juillet 2004 portant statut particulier du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports précise qu'ils « *exercent des fonctions d'encadrement dans les services et les établissements publics relevant du ministre chargé de la jeunesse et des sports* ». Ces fonctions concernent habituellement la direction de l'ensemble de la structure, ou de l'un des services dont il est composé.

De nombreux éléments mettent en évidence, depuis plusieurs années, une mauvaise gestion des personnels d'encadrement et un manque singulier de considération à leur égard. Cela se traduit notamment, à titre d'exemple,

- par un régime indemnitaire qui n'a pas été réévalué depuis 2002 et, en tout état de cause, réévalué moins régulièrement que celui des personnels encadrés, voire, dans certains cas, inférieur au leur (cf. notre lettre du 21 septembre) ;
- par un système d'évaluation des personnels encadrés qui méconnaît ou ignore délibérément le rôle des personnels d'inspections dans les services et établissements et les dispositions statutaires en la matière ;
- par un soutien de l'administration centrale souvent faible, voire inexistant, dans les conflits qui opposent parfois personnels encadrés et personnels d'encadrement ;
- par des règles de promotion dans des fonctions d'encadrement de personnels techniques et pédagogiques souvent bien plus favorables pour eux que pour les personnels d'inspection, y compris au plan réglementaire.

Par définition, le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS) n'est pas hostile à ce que d'autres personnels que ceux d'inspection (qui sont néanmoins les seuls à y avoir vocation statutaire) accèdent à des fonctions d'encadrement. Cela concerne essentiellement, en interne, des personnels techniques et pédagogiques, qui font le choix d'un autre métier, pour lesquels certains d'entre eux ont les compétences requises.
Toutefois, nous ne pouvons accepter que les « règles du jeux » soient différentes pour eux, et plus favorables. **Nous demandons des règles de gestion des personnels d'encadrement équitables, ne dévalorisant pas les personnels d'inspection, et, *a minima*, les mêmes pour tous**.

A cet égard, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- le décret statutaire du 12 juillet 2004 ouvre déjà deux possibilités pour des personnels issus d'autres corps (notamment les personnels techniques et pédagogiques) d'intégrer le corps de l'inspection de la jeunesse et des sports pour y exercer des fonctions d'encadrement ; ce sont la liste d'aptitude (cf. son article 4) et le détachement (cf. son article 9) ; un recours plus régulier à ces dispositions permettrait sans doute de rendre la gestion des personnels d'encadrement plus cohérente et équitable ;
- ce même décret statutaire prévoit notamment à son article 17 une obligation de mobilité professionnelle (fonctionnelle ou géographique) de deux ans, au minimum, dans deux affectations ou fonctions différentes, pour obtenir une promotion au grade d'inspecteur de 1ère classe ; les syndicats d'inspecteurs (à l'époque le SNIJSL et le SNIPJSL, fusionnés maintenant dans le SEJS) avaient souhaité cette obligation de mobilité, qui leur paraît de nature à permettre un meilleur exercice professionnel de fonctions d'encadrement ; ce point de vue est évidemment valable également, voire *a fortiori*, pour des agents issus d'autres corps qui postuleraient aux mêmes fonctions.

L'administration a procédé, par décret n° 2004-272 du 24 mars 2004, à la création du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (CTPS). Son article 1er, relatif à leurs missions, ne prévoit pas celles d'encadrement des établissements et service.
Le SEJS s'est réjoui que ce décret permette des possibilités de promotion aux personnels techniques et pédagogiques. Il observe par ailleurs que sur les 250 promotions effectuées à ce jour, environ, la quasi-totalité des personnes concernées continue à effectuer les mêmes missions, dans la même affectation.
Cela peut poser un problème à l'administration ; il semble qu'elle envisage de positionner dans l'avenir davantage de CTPS sur des fonctions d'encadrement. **Nous demandons à pouvoir en discuter avec elle et veillerons à ce que les principes évoqués plus haut soient respectés**.
C'est dans ce contexte que nous étudierons la demande de l'administration visant à supprimer cette obligation de mobilité prévu à l'article 17 du statut, compte tenu des incohérences ou injustices qu'elle observe elle-même. Encore faut-il veiller à ne pas supprimer un bon principe au motif qu'il n'est pas appliqué pour tous ! Peut-être convient-il plutôt de voir comment il pourrait-être appliqué de manière plus générale. Nous discuterons collectivement de ce sujet lors de notre prochain congrès, fin septembre 2007, et vous ferons part de nos premiers avis.

D'autres points devraient être évoqués lors de réunions de travail sur ce sujet de la gestion des personnels d'encadrement, comme ceux relatifs :

- au **concours de recrutement** (cf. notre lettre du 8 mars 2007, sans réponse à ce jour) ;
- aux **modalités d'évaluation des inspecteurs** (dossier « en panne » depuis plus trois ans maintenant ; cf. notre lettre du 21 février 2007, également sans réponse à ce jour) ;
- à la **formation initiale et continue des personnels d'inspection** (cf. notre lettre du 8 mars 2007, également sans réponse à ce jour).

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous proposer une première réunion avec votre équipe sur ces sujets, où nous souhaitons qu'une méthode de travail et un calendrier précis soient fixés. »

***

Affaires Professionnelles

Révision Génégale des Politiques Publiques (RGPP)

Par lettre du 10 octobre dernier, Philippe CHAUSSIER, Secrétaire Général du SEJS, a adressé la lettre suivante à M. Philippe RITTER, président de la commission d'audit RGPP « santé, jeunesse et sport ». Le SEJS est en attente de réponse à la date de publication du présent bulletin.

« Monsieur le Préfet,

Lors de son dernier Congrès, tenu du 27 au 29 septembre dernier, le Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports (SEJS) a notamment réfléchi à l'amélioration du service public pour dans son champ professionnel, à la rénovation de l'administration et à la révision générale des politiques publiques (RGPP).
Afin de pouvoir poursuivre ces réflexions et, le cas échéant, être porteur de propositions, une délégation du SEJS souhaiterait vous rencontrer à ce sujet.
Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous accepteriez une telle rencontre et, dans cette hypothèse, nous proposer les dates qui vous conviendraient.
Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération. »

Projet Annuel de Performances (PAP 2008)

« Quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage … »

Selon les engagements du candidat élu à la Présidence de la République, le rattachement ministériel du secteur du sport à celui de la santé devait illustrer une stratégie de rupture et se concrétiser pas une augmentation significative des moyens consacrés au sport, 3 % des crédits de l'Etat sur la mandature (soit 4 Md €), sans compter ceux prévus pour la jeunesse, l'éducation populaire et la vie associative. Le projet annuel de performance (PAP) pour 2008 de la mission ministérielle « Sport, jeunesse et vie associative » ne montre pas cette rupture, ni le chemin d'une augmentation des moyens, bien au contraire.
On constate, comme l'an dernier, une présentation qui n'a toujours pas intégré les quelques orientations positives de la LOLF. Elle ne fait quasiment pas référence au rapport annuel de performance de 2006 et considère qu'un budget (prétendument) en augmentation est nécessairement un meilleur budget. On persiste à abuser d'effets d'affichages trompeurs, en agrégeant les moyens du CNDS aux crédits de l'Etat et en omettant de dire que la présentation n'est pas à structure constante. Bien évidemment les moyens humains, principale valeur ajoutée de ce département ministériel, continuent à chuter, comme les moyens d'intervention des services déconcentrés, ce qui pourra servir un jour, si nécessaire, de prétexte pour les supprimer. Ils ne serviront plus à rien car on leur aura retiré les moyens de servir. « Quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage … ». Ne serait-ce pas la finalité réelle de la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui a été engagée ?

I – Les moyens et les politiques

La présentation médiatique du projet de loi de finances (cf. la conférence de presse de Mme BACHELOT-NARQUIN du 27 septembre 2007) continue à amalgamer les crédits budgétaires et ceux du centre national de développement du sport (CNDS), ce qui donne l'illusion d'une augmentation (de 2,7 %) par rapport à 2007. La méthode n'est pas nouvelle. Elle permet de dissimuler la diminution des crédits budgétaires, qui est un réel affaiblissement de l'Etat, d'autant plus que le rôle du CNDS évolue dangereusement. On y reviendra.

Le programme « Sport » n'augmente pas :

… il doit supporter des charges nouvelles…

Pour rentrer davantage dans le détail, on constate, sur les crédits du programme Sport (n° 219), une diminution de plus de 10 M€ (196 M€ d'autorisations d'engagement en 2007 ; 186 M€ en 2008 ; cf. p. 14 & 15). Mais cela va plus loin dans la réalité, car l'on n'est pas à structure constante. Les « actions » « Promotion du sport pour le plus grand nombre » et « Promotion de métiers du sport » diminuent, de près de la moitié pour la première (de 41 M€ à 22 M€) ! Seule, l'action 02, « Développement du sport de haut niveau » semble croître significativement, en représentant jusqu'à plus de 70 % du programme ! Mais en fait elle est obérée par des dépenses pas sans rapport avec le sport de haut niveau, comme une provision 32 M€ de compensation auprès de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), incluse dans un autre programme en 2007 (le programme soutien), ou 6,76 M€ de redevance pour le Stade de France du fait de l'absence de club résident. On note .également que 36 M€ de crédits de paiement (CP) sont prévus pour les travaux d'investissement à l'INSEP, etc. En fait seuls 60 M€ sur 151 sont consacrés directement au fonctionnement du sport de haut niveau

… comme les cotisations du « sport spectacle »…

La compensation auprès de l'ACOSS, imputée sur les crédits du ministère chargé des sports, est très contestable dans son principe. Il s'agit de faire payer par le ministère chargé des sports une exonération de charges sociales accordée à des sportifs professionnels par le gouvernement. Cela ne concerne d'ailleurs pas le sport de haut niveau, mais le « sport spectacle ». Cette disposition est élégamment habillée d'une volonté de « renforcer la compétitivité internationale des clubs sportifs professionnels », ce qui corrobore le fait qu'il s'agit d'argent, de profit, et non de service public. A-t-on par ailleurs vérifié que cette mesure atteignait cet objectif ? On notera également que cette provision risque d'être insuffisante, car celle de l'année précédente, encore plus faible, a vraisemblablement généré des dettes.

… les surcoûts du recours au secteur privé…

S'agissant de l'INSEP, dont personne ne conteste qu'il convenait de procéder d'urgence à sa rénovation, on observe, dans les réponses de l'administration aux questionnaires dont les parlementaires ont été destinataires, qu'elle coûtera, à compter de 2010, 11 M€ de loyer annuel pendant 30 ans !

S'il avait réellement été démontré que confier la rénovation des bâtiments au secteur privé permettait à coût comparable d'aller plus vite que de le confier au secteur public, on aurait pu croire à un avantage du recours au partenariat public privé (PPP). Mais alors, pourquoi ne pas lui avoir confié la totalité de la rénovation, celle de la partie Sud restant encore dévolue à l'Etat ? Pourquoi concéder au secteur privé, en plus des travaux de rénovation, la gestion hôtelière des bâtiments ? Rien ne le nécessitait, si ce n'est la volonté de supprimer 30 % des emplois publics de l'Institut (137 agents). Indépendamment du coût social de l'opération, l'estimation du coût financier de cette gestion (sur la base du salaire

moyen de ces agents), calcul que l'administration semble éviter de faire, met en évidence que la méthode n'est apparemment pas « rentable » pour le contribuable. Il restera alors à prouver quelle aura assuré un service de bien meilleure qualité ! On en fera le bilan dans trente ans …

… comme les surcoûts du recours à des agences ;

On observera par ailleurs que la (légère) augmentation de l'action 03, « Prévention par le sport et protection des sportifs » est principalement au profit de l'agence française de lutte contre le dopage (financée par l'Etat à 94 %, non compris l'apport gratuit des services déconcentrés mis à disposition). Quel est là encore l'intérêt pour le contribuable de ce démembrement du service public ? Quelle est aussi la valeur ajoutée de ce rattachement ministériel du sport à la santé, qui aurait pu laisser imaginer une politique plus ambitieuse à cet égard ?

il sous-utilise les vrais leviers de développement …

Quant à l'action 04, « Promotion des métiers du sport », on peut se demander si le fameux « effet de levier », souvent utilisé pour « justifier » la faiblesse des interventions financières de l'Etat dans ces domaines, ne serait pas davantage légitimé ici. Mais les crédits y sont également en baisse, et le dispositif PAS (parcours animation sport) n'est-il pas une opération « sous perfusion », aux résultats bien incertains, ce qui n'interdit pas quelques réussites ponctuelles particulières ?

***In fine*, c'est l'usager du service public qui va payer, par une diminution de l'aide de l'Etat, ces mauvais choix politiques et/ou de gestion. La diminution des budgets opérationnels de programme (BOP) des services déconcentrés, dans le champ du sport, va être de l'ordre de 15 à 20 %.**

Le CNDS

… aide maintenant le ministère de l'Education Nationale au lieu du mouvement sportif …

C'est maintenant une habitude, les crédits de l'Etat diminuent régulièrement, le CNDS continue à augmenter… Quel est le sens du message ? L'Etat n'aurait-il pas confiance dans ses propres services ? Néanmoins, il faut voir de plus près comment augmentent ces moyens du CNDS.

Même si la part consacrée aux subventions de fonctionnement attribuées au niveau local (130 M€) augmente (de 5,6 %), elle ne compense pas la chute de moitié de l'action 01 (« Promotion du sport pour le plus grand nombre ») du programme Sport et semble avoir un aspect conjoncturel, cette progression étant pour l'essentiel liée à un apport en provenance du plan national de développement du sport (PNDS). Mais maintenant, nouveauté, le CNDS finance le sport à l'école (habilement qualifié de « hors temps scolaire »), pour 30 M€, avec apparement des crédits complémentaires « fléchés » de l'ordre de 15 M€ dans les subventions des fédérations sportives, *via* leur convention d'objectif (CO).
Là encore, personne ne conteste l'intérêt de développer le sport à l'école. Mais n'est-ce pas au budget du ministère chargé de l'Education Nationale de le financer, et non au MSJS et au mouvement sportif civil ?

… et risque de condamner les projets locaux qui créent du lien social dans les territoires …

La priorité donnée à la pratique du sport pour les habitants des quartiers en difficulté s'inscrit bien dans les missions de régulation sociale et de lutte contre les inégalités du MSJS. Il est d'ailleurs nécessaire que l'Etat se donne des priorités. Mais en voit-il toutes les conséquences ? Quand il interdit que les subventions attribuées au niveau de la part territoriale du CNDS soient inférieures à 450 € et qu'il engage les services à limiter le nombre de « micro-subventionnement » afin « d'optimiser les coûts de gestion » (cf. le nouvel indicateur 7.1 imposé par le ministère du Budget pour 2008), n'est-il pas en train de faire disparaître les petites associations, tant nécessaires au développement des territoires et du lien social, notamment dans les zones rurales ?

Le programme « Jeunesse et Vie Associative »

… avec moins, on peut toujours faire comme avant …

Le programme « Jeunesse et vie associative » (n° 163) subit une diminution de 4 M€ de crédits de paiement (de 136 à 132 M€), cela sans changer pour autant ses axes prioritaires… Quelle est alors leur valeur, si ce n'est au plan incantatoire ? Il s'agit toujours, notamment, de « mieux reconnaître le secteur associatif » et « faciliter le fonctionnement des associations ». Nul doute que les associations concernées apprécieront, elles qui voient les exigences de l'Etat augmenter et les moyens diminuer, souvent sans que ce dernier respecte ses engagements contractuels.

Le programme « Conduite et pilotage … »

… on continuer à jouer sur les mots …

Depuis des années, on « modernise » et « rationalise » la gestion. On se gargarise toujours de mots pompeux en « modernisant et optimisant le fonctionnement des services » quand il n'est question que de leur mettre à disposition leurs simples moyens de fonctionnement matériel (souvent en diminution). Il s'agit toujours « d'assurer une gestion administrative plus dynamique des agents », de « développer une politique de ressources humaines renouvelée plus adaptée », alors qu'on ne dit jamais comment et que des outils « basiques » de répartition des moyens humains, de type carte des emplois, n'existent toujours pas !

Si le gouvernement était dupe de ce verbiage, il n'engagerait pas des politiques de révision (réduction ?) générale des politiques publiques (RGPP), évoquée parfois bien maladroitement (p. 114 du PAP 2008).
On note dans ce programme « soutien », constitué pour l'essentiel de crédits de rémunération retirés des programmes opérationnels correspondants, choix (contestable et contesté) toujours « dicté par des considérations techniques et de bonne gestion », que ceux correspondant aux personnels du programme « Jeunesse et vie associative » sont en baisse. Ces crédits étant déversés dans le programme correspondant dans le cadre de la comptabilité d'analyse des coûts, cela accroît d'autant la diminution déjà constatée de ce programme, et constitue un message clair pour ce secteur …

… en supprimant de nombreux emplois en services déconcentrés et établissements …

S'agissant du plafond ministériel d'emplois en 2008, il se trouve diminué de 248 équivalent temps plein travaillé (ETPT), soit 3,40 %. Le plafond d'emploi passe donc à 7.044 ETPT. (p. 122 du PAP).

Certes, une partie importante de cette diminution (151 ETPT) est une correction technique : on aurait inclus antérieurement dans ce plafond les agents (occasionnels) payés à l'acte ou à la tâche (ce qui était une absurdité). *Errare humanum est* … on corrige. Mais il est bien prévu de supprimer effectivement en année pleine 131 emplois, dont 71 à l'INSEP (ce qui correspond à – 57 ETPT sur l'année 2008, ces emplois n'étant pas supprimés au 1er janvier), soit 1,8 % des emplois. Même à ce rythme, dans 15 ans, on aura supprimé environ un tiers de ce qu'il restera de ce ministère …

… mais en créant une « armée mexicaine » en administration centrale ;

Dans ce contexte, auquel s'ajoutent les créations d'emplois de haut niveau en administration centrale avant les élections présidentielles (chefs de services, inspecteurs généraux et directeur de projet), il est difficile d'admettre la pertinence de la création de cinq nouveaux d'emplois d'inspecteurs généraux, par suppression (nouvelle) de deux emplois de personnel d'encadrement et trois de personnel technique et pédagogique.

Justifier notamment ces créations par les besoins du dispositif de la RGPP ne manque pas de saveur …

on ne s'inspire du secteur privé que quand cela arrange …

Les crédits de rémunération sont, globalement, légèrement en hausse, principalement du fait, automatique, du « glissement vieillesse technicité » (GVT), de 3,24 M€. Cette gestion « rationnelle », inspirée du secteur privé, toujours cité en exemple (mais ne servant jamais de modèle !), se construit comme d'habitude toujours sur une valeur du point de la fonction publique identique à celle de 2007 (cf. PAP 2008, p. 125) ! Bizarre que le gouvernement parle de fonctionnaires mieux payés, contrepartie des suppressions d'emplois déjà évoquées … Comment va-t-il faire ?

Seule (bien petite) consolation, il est prévue une provision « si les aléas de gestion ne la font pas disparaître » pour revaloriser les indemnités de certains personnels administratifs, techniques ouvriers et de service (ATOS), c'est-à-dire simplement pour les aligner (avec retard) sur celles de leurs homologues affectés au ministère de l'éducation nationale, comme pour revaloriser les indemnités de sujétions des inspecteurs de la jeunesse et des sports, non revalorisées depuis sept ans (alors que les indemnités des personnels sont habituellement revalorisées tous les deux ans).

…sans vision prospective dans un contexte de concurrence aigu.

S'agissant des recrutements de nouveaux fonctionnaires, ils constituent de plus en plus des « variables d'ajustement » et rien ne dit que des concours seront organisés en 2008, les crédits inscrits au budget pouvant ainsi être économisés. L'arrêté organisant le nouveau concours de recrutement de CTPS, prévu normalement en 2007, n'est toujours pas écrit ; rien ne garantit (si ce n'est qu'on apprend qu'il sera réservé à l'interne) qu'il aura lieu en 2008 ; il n'y a pas eu ce concours d'inspecteur en 2007. Il ne s'agit donc même pas de remplacer un fonctionnaire sur deux qui part en retraite. Voilà un bon moyen de mettre en extinction (lente) la fonction publique … Parallèlement, le ministère chargé du budget et de la fonction publique s'interroge sur la capacité qu'aura l'administration à compenser les départs massifs en retraites, ce qui accentuera la concurrence avec les employeurs privés.

II – La démarche de « performance »

Toujours pas de vraie évaluation des politiques publiques …

Une lecture pourtant assez attentive du projet annuel de performance (PAP) de 2008 ne permet de repérer qu'une seule fois une mention (discrète) du rapport annuel de performance (RAP) de 2006. Les fameux indicateurs devant mettre en évidence la performance de l'administration et permettre l'évaluation de son action, dans le cadre d'un « cercle vertueux » ne serviraient-ils à rien, ou presque ? N'est-ce pas une preuve objective donnée par l'administration elle-même de la pertinence des analyses syndicales des années précédentes, qui contestaient la pertinence de certains d'entre eux et pointaient l'insuffisance du dispositif d'évaluation ?

L'évolution importante des indicateurs en 2008 (21 indicateurs modifiés, supprimés ou ajoutés, 8 sans modification pour le seul programme sport !), sous la pression de la direction du Budget, semble conforter cette analyse. Il ne s'agit plus d'essayer d'évaluer une performance, mais de donner à Bercy des moyens supplémentaires de contrôle pour la mise en œuvre de sa politique d'économie, parfois de manière saugrenue ou absurde.

… mais un renforcement d'indicateurs de gestion pour préparer une réduction des moyens …

Ainsi, à titre d'exemple, on supprime le nombre de contrôles des établissement d'activité physique et sportive (indicateur 5.3 du PAP 2007), volet pourtant de l'action des service sur lequel le ministère chargé des sports a tant insisté ces dernières années, au profit d'indicateurs « jugés plus pertinents » relatif au « coût moyen global des contrôles et analyse anti-dopage en compétition et hors compétition ». Les indicateurs ne sont plus là pour permettre au ministère d'évaluer sa politique, mais pour donner à un autre ministère des ratios lui permettant éventuellement de justifier dans l'avenir de nouvelles réductions de moyens.

… avec un oubli de missions fondamentales de l'Etat …

Que dire aussi de la suppression, imposée par le MINEFI, « pour réduire le nombre d'objectifs et d'indicateurs » de la mention « contribuer à l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau » dans l'objectif 6 et son indicateur 6.2! N'est ce pas là une mission essentielle de ce ministère ? Heureusement on apprend dans ses réponses aux questionnaires parlementaires qu'il continuera à assurer lui-même, en interne, ce suivi … Si l'on avait besoin d'un nouvel exemple de détournement technocratique de la LOLF par le MINEFI, on serait comblé. Souhaitons que le Parlement ne le laisse pas continuer ainsi indéfiniment.

Des analyses de même type peuvent être menées sur les indicateurs des autres programmes, « Jeunesse et vie associative », comme « Conduite et pilotage … ». Neuf suppressions, ajouts ou modification pour ce dernier, cinq reconductions. On multiplie les ratios (simples indicateurs de gestion, pas de performance). Quel est le sens du nouvel indicateur 34, « Taux d'occupation des locaux », où l'on apprend, sans que soient exposées les modalités de calcul, qu'il serait de 13,12 en administration centrale et 17,45 dans les services déconcentrés en 2007 ? Que peut-on bien vouloir faire en termes de politique publique de cela ? Que les fonctionnaires passent le plus de temps « scotchés » à leur bureau où qu'ils aillent à la rencontre du public pour qui ils travaillent ? On nage en pleine absurdité.

… sans cohérence avec son nouveau périmètre ministériel.

Il y a pourtant un travail sérieux à faire pour une bonne mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances, ne serait-ce qu'à réfléchir, dans ce ministère « recomposé », avec la santé, à une bonne architecture des programmes, d'autant plus que l'actuel gouvernement a envisagé, dès sa constitution, de figer pour l'avenir, dans une autre loi organique, les limites des départements ministériels. Ne conviendrait-il pas qu'au sein d'une mission « Santé, Jeunesse et Sports » existe un programme unique « Jeunesse et sport », ce qui serait un message politique fort sur l'unité de ces secteurs et faciliterait grandement la gestion, que, paradoxalement, la mise en œuvre de la LOLF, qui devait apporter plus de souplesse et de responsabilité, a compliqué et recentralisé ?

Le SEJS avait demandé en juin dernier au cabinet d'étudier cette question. Il constate avec intérêt que le rapport du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) n° 2007-R-63-01 va également dans ce sens, de manière très circonstanciée. Il est temps de se remettre à travailler sérieusement sur la LOLF, et la placer enfin sur de bons rails, sinon elle ne restera dans l'histoire qu'un des nombreux exemples de fausses réformes pour l'amélioration du service public, comme le sont sans doute déjà les PPRM, RATE et RADE, SMR, audits de modernisation et, peut-être bientôt, RGPP …

Le bureau national du SEJS

Sisyphe … mai 1968

Un témoignage de Gilbert JOSEPH

Gilbert JOSEPH nous a quittés le 9 octobre dernier. Son épouse Augusta me rappelait un courrier que j'avais envoyé à Gilbert le 5 décembre 1998 à propos d'un article intitulé « Sisyphe » qu'il avait écrit en témoignage des évènements de mai 1968 dans lesquels il avait été « plongé » en raison de ses responsabilités de Secrétaire Général de notre syndicat. A quelques mois du 40ème anniversaire de mai 1968, il me paraît intéressant pour nous tous, actifs et retraités, de pouvoir relire cet élément important de la « mémoire Jeunesse et Sports »

Robert HESS

Les souvenirs que les commémorations ont fait revivre ont aussi réveillé le souci de l'Histoire. De divers côtés, dans le Corps de l'Inspection, l'on se soucie de réécrire l'Histoire de notre Ministère.
Alors qu'en 1968, j'étais Secrétaire Général du Syndicat des Inspecteurs départementaux, je crois utile de rappeler que nous étions présents dans les événements de mai 68, qui suscitèrent une très importante remise en cause de la politique de la Jeunesse qui avait été initiée en 1938 avec Jean ZAY, et puis à la Libération, par Pierre BOURDAN et Pierre MENDES--FRANCE dans son discours de LILLE.
J'étais alors en charge d'une session de formation de Conseillers de Séjour à BOMBANNES dans une base de l' U.N.C.M. devenue UCPA, lorsque le directeur du centre m'informa de l'aggravation brutale de ce qui se passait à PARIS: barricades, grève quasi générale, manifestations occupant le « pavé ». Je jugeai immédiatement nécessaire de rapatrier mes « ouailles». Il n'était déjà plus question d'utiliser le chemin de fer. L'Administration Centrale, déjà bien perturbée, accepta ma proposition d'un retour par la route. Trouver un car qui voulût bien accepter de monter à PARIS ne fut d'ailleurs pas chose facile…
De retour dans mes services, après un rapide passage par la rue de Châteaudun où se trouvait notre Ministère - où s'agitait surtout un petit commerce autour d'une denrée devenue rare, l'essence - il m'apparut nécessaire de réunir au plus vite le Bureau Syndical. Là encore, en contacter les membres par téléphone relevait de l'exploit ! Je me souviens très précisément de n'avoir obtenu les communications qu'en me réclamant auprès des grévistes des P.T.T. de mes fonctions syndicales.
De l'avis de tous les collègues, nous ne pouvions nous désintéresser des questions posées par le soulèvement de la Jeunesse. Et même - au moins à titre syndical - nous devions en être partie prenante.
Comment ? A l'époque, le Corps de l'Inspection était très attentif au mouvement associatif dont beaucoup de ses membres étaient, bien entendu, issus.
Une réunion de ceux qui pouvaient atteindre AMIENS fut mise au point : 7 ou 8 collègues, dont Alexandre, Warin, Jolly, Sulzbach, Barillon, Castagnac, Druon (pour les Inspecteurs Principaux) - et j'en oublie - mirent au point un document de base justifiant nos positions par rapport à la vie associative, envisageant des démarches auprès de nos partenaires (Ministère, représentants politiques, syndicats, grandes associations, etc.) et, en outre, appelant à la création d'un statut du corps de l'Inspection à la hauteur des ambitions d'un vrai Ministère.

Si les idées générales sur une politique de la Jeunesse nous étaient familières, celles concernant un Ministère étaient plus délicates à formuler. D'une part, respecter les libertés et les compétences du mouvement associatif dans sa diversité ; d'autre part, déterminer l'originalité, les possibilités et les modalités d'une administration d'Etat dans ce domaine, traduire cela au niveau des Services Extérieurs, réclamant une certaine autonomie d'action pour une administration qui se voulait « militante », formule qui faisait bien grincer les dents de certains Énarques du Ministère.
Et tout cela dans une activité brûlante, en pleine effervescence !
Une seconde réunion eut lieu dans un petit bureau de la « Rue de Châteaudun » quasi déserte. Nous avions l'impression d' « occuper » le Ministère devant lequel un véhicule de police abandonné signifiait, à lui seul, que l'important était ailleurs ! Les charges d'étudiants s'étalaient sur la Place de la Trinité, mais dédaignaient notre ministère pourtant tout proche

Faute d'un « partenaire ministériel » absent, nous ne pouvions nous situer véritablement que par rapport au rassemblement des associations et mouvements de jeunesse, au FIAP. de la rue Cabanis, devenu le Haut-Lieu de la parole et des motions foisonnantes !

Notre texte fut précisé et expliqué au Collectif organisateur en même temps qu'il fut envoyé par tous les moyens du bord aux services départementaux pour diffusion à leur niveau et à leurs convenances.

Plus tard, lorsque revint l'apaisement avec la nomination d'un nouveau Ministre, notre texte devenu motion servit de base aux propositions qu'une délégation, tous grades confondus, présenta au Ministre NUNGESSER manifestement embarrassé par le « bébé » qui lui était dévolu. Il faut savoir qu'à cette époque, notre « statut » et nos revendications regroupaient les trois grades de l'inspection : Les départementaux, les principaux et les généraux. Ajoutons que le problème des moyens en personnels et en crédits de fonctionnement et d'intervention précisait nos idées générales pour un ministère de plein exercice, autonome sinon indépendant par rapport à l'Education Nationale, avec des services extérieurs bénéficiant d'une déconcentration que nous avions appris à gérer avec les Plans d'Équipement sportif et socio--éducatif du Secrétariat d'État de Maurice HERZOG et d'Olivier PHILIP.

Est-il utile de rappeler que nos propositions furent correctement reçues ?… Mais que la durée de vie de ce nouveau Ministère, à peine quatre mois, fut tout aussi significative de la perception que le Monde politique pouvait avoir - au- delà des Livres Blancs et des promesses (ah! ce 1% du Budget de l'État), de sa mission vis à vis de la Jeunesse, de la place de la vie associative et civique dans la Nation …

Ce fut Mai 68 !

Nous y étions… Nous y avons crû (enfin...presque…)

Quelques mois plus tard, nous obtînmes du Secrétaire d'Etat Joseph COMITI et de son éminence grise, Martin KIRSCH, l'organisation de ce qui fut appelé le « Colloque de VICHY», avec un temps de parole partagé entre les sommités de l'administration centrale et les représentants des services extérieurs. Nos collègues DELAUBERT, SULZBACH et HUTIN, porte-parole de l'Inspection, désignés par nous, démontrèrent devant un aréopage tout à fait surpris (!), que, par notre engagement, notre compétence et notre expérience, nous étions à la hauteur de nos ambitions et de nos propositions. Pour toute réponse, les 200 inspecteurs réunis n'eurent droit qu'à une analyse juridique sur les quasi-contrats... !

Hommage à nos Collègues disparus

S'ensuivit une période assez sombre d'incompréhension entre le Syndicat et des Énarques peu satisfaits de leur affectation dans un ministère (secrétariat d'Etat) de seconde zone, très peu sensibles à nos missions. Les Services départementaux et Académiques devinrent des Directions Départementales et Régionales. Le Concours d'Inspecteur fut révisé suivant le modèle de celui de l'ENA, réduisant l'accès au Corps de candidats issus du terrain. Les Inspecteurs Généraux JEUNESSE et SPORTS rejoignirent le Corps de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale. Il en fut de même de nos collègues Inspecteurs principaux pédagogiques et des Professeurs d'EPS. Les avis des représentants du personnel à la C.A.P. furent systématiquement interprétés de façon négative par l'Administration.

Notre propre statut et sa réforme durent être défendus pied à pied vis à vis des directeurs des cabinets ministériels et de Matignon, jusque dans les circonscriptions électorales des Ministres concernés. La grève de l'utilisation du véhicule personnel pour les tournées et missions (« voitures au garage») fut votée, avec démarches explicatives auprès des élus et des Préfets, etc.

Toutefois émergent de mes souvenirs de cette période la compréhension et l'aide actives de certains anciens, piliers fondateurs de notre « Maison» : GROSBORNE, BARTHEL, THERONDEL, GIACOBETTI, LEMANDAT, LEVEUGNE, Mlles LAURENT et GUILLAUME, les collègues affectés à l'Administration Centrale qui nous conseillèrent discrètement.

Je ne puis manquer d'évoquer aussi la solidarité des membres du Bureau Syndical avec leurs sensibilités respectives. Beaucoup d'entre eux assurèrent d'ailleurs, en qualité de secrétaires nationaux, la continuité des enthousiasmes nés en mai 68. J'ajouterai la solidarité des collègues syndiqués envers leurs mandatés.

A l'époque, le Syndicat partait au nom de 90% des inspecteurs départementaux et régionaux en poste et cotisants et 50% d'entre eux participaient personnellement aux Congrès nationaux.

SISYPHE

Ce «graffiti», fort de son insolite, fut relevé en Mai 68 sur un ce ces murs qui « avaient la parole » en ce Haut-Lieu de l'espoir débridé et de l' « imagination au pouvoir » qu'était alors la Sorbonne occupée.

Son auteur anonyme voulait, sans doute, nous rappeler opportunément que l'utopie des lendemains qui chantent ne vaut, pour se réaliser, que par l'obstination répétitive et la solidarité dans l'action.

Un grand Merci à tous ceux qui, depuis, ont pris le relais…

Paroles prononcées le 13 octobre 2007 au cimetière de SEMOY par François VILLALARD

Les collègues et les amis de Gilbert n'ont pas voulu le laisser partir sans que l'un d'entre nous évoque son parcours de militant associatif, de fonctionnaire, de responsable syndical…

Je me souviens…

Inspecteur débutant en 1966 dans l'Aisne, je croisais régulièrement dans les réunions régionales le responsable du Service Jeunesse et Sports de la Somme, homme fort sérieux pendant le travail, volontiers blagueur dans les autres moments, à la fois exigeant, rigoureux et indulgent, au discours souvent abondant (un peu long , pensions nous) mais toujours séduisant et mobilisateur. Cet ancien instituteur du Pas de Calais était aussi le Secrétaire général du SNIJSL, syndicat des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports ; il assuma cette responsabilité pendant plusieurs années, notamment en Mai 1968, période où l'exercice de telles fonctions réclamait à la fois, et à forte dose, courage et doigté…

Avant de préparer et de réussir le Concours d'Inspecteur de la Jeunesse et des sports, Gilbert avait piloté l'Union sportive de l'enseignant primaire (USEP) dans le Pas de Calais et militait au sein de la Ligue de l'enseignement. Sports, Jeunesse, Education populaire, déjà…

Après Amiens, ce fut Lille, en 1975, avec le grade d'Inspecteur principal et la fonction d'adjoint au Directeur régional, puis ce fut la Direction régionale d'Orléans, de 1977 à 1981. Arrivé dans la Région Centre, il prend des responsabilités au sein du Conseil Municipal de Semoy et de diverses associations, tout en menant sa lourde tâche de DR d'une région de 6 départements. Il a gardé ces responsabilités jusqu'au moment où sa santé, qu'il voyait avec mélancolie décliner régulièrement, l'a contraint à jeter l'éponge…

Pendant ces périodes de responsabilités administratives, de nombreuses distinctions soulignent la qualité de son action : il était chevalier dans l'Ordre national du Mérite, Commandeur dans l'Ordre des Palmes académiques, Médaillé de la Ligue de l'Enseignement et des Œuvres laïques d'Education physique…

Gilbert était une " figure " dans notre monde " Jeunesse et Sports ". Comme la plupart de ses collègues, c'était un fonctionnaire MILITANT, soucieux de donner au service public une dimension éducative, bien éloignée d'une technocratie affairiste qui pointe parfois son vilain museau dans notre domaine. Sa figure aimée et respectée servira de référence à ceux qui ont partagé ses valeurs et sont encore " aux affaires "

Nous comprenons et nous partageons le chagrin de ta femme, de ta fille, de tes petits-enfants et de toute ta famille…

Adieu, Gilbert, on t'aimait bien…

Hommage à nos Collègues disparus

Gilbert JOSEPH

Accueilli dans une maison spécialisée en soins palliatifs à RUEIL MALMAISON, notre collègue Gilbert JOSEPH est décédé le mardi 9 octobre.

Instituteur à LENS, Délégué U.S.E.P.-U.F.O.L.E.P., Inspecteur de la Jeunesse et des Sports à ARRAS, Directeur Départemental à AMIENS, Inspecteur Principal à LILLE et enfin DIRECTEUR Régional à ORLEANS , Gilbert JOSPEH a accompli un parcours professionnel remarquable.
Et, au-delà des obligations liées à sa fonction, Gilbert JOSEPH a toujours élargi son action en intervenant comme militant.
Instituteur, Gilbert JOSEPH développait des activités extra et périscolaires : sport et centres de vacances notamment.
Inspecteur, il accepta des responsabilités syndicales et devint ainsi Secrétaire Général du Syndicat des Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports de 1967 à 1969. Pendant cette délicate période il fut conduit à exprimer et défendre, au plus haut niveau, les positions de ses collègues.
Inspecteur Principal, il fut élu au Conseil d'Administration du Syndicat national des Inspecteurs Principaux.
En retraite en 1982, il accepta alors des responsabilités de formation auprès de la Fédération des Clubs Léo LAGRANGE et à la M.A.I.F.
Dans sa commune de SEMOY où il résidait dans le Loiret, il fut élu Conseiller Municipal et dans cette assemblée fut désigné comme : « le sage ».
Je l'ai connu comme collègue en Picardie, retrouvé comme camarade dans les bureaux des Syndicats et il était devenu, depuis plus de quarante ans, un ami.

Fils d'un ouvrier mineur et d'une mère ouvrière d'usine, orphelin de mère à 12 ans, Gilbert JOSEPH n'était pas venu dans ce monde avec « une cuillère d'argent dans la bouche ». Pour lui ZOLA ne fut pas seulement de la littérature.
Toutefois, grâce à un éducateur particulièrement conscient de son rôle, avec l'aide de sa famille maternelle, Gilbert JOSEPH a pu, par sa volonté et ses qualités personnelles, devenir Instituteur puis, encouragé par Jacques DRUON – son père spirituel - réussir en 1961 (avec le numéro 2) le Concours de recrutement des Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports.
Gilbert JOSEPH aimait réfléchir et travailler en équipe, parmi ses partenaires, on peut évoquer : Jacques DRUON, Raymond JOLLY, Henri ALEXANDRE, André LEDANTEC, Elysée ALARY, Guy BERTHEAU.
Homme d'engagement au nom d'un idéal, luttant pour la justice, Gilbert JOSEPH était rigoureux, scrupuleux, mais, après l'effort, il savait se manifester comme un compagnon heureux de vivre et de rire...
A la fin de son existence, les parcours professionnels de sa fille et de ses petits-enfants lui apportaient de grandes joies.

Nous avons perdu un collègue qui a honoré le corps des Inspecteurs. La cérémonie des obsèques a eu lieu samedi 13 octobre à SEMOY. Les diverses interventions ont rappelé les étapes successives de l'existence de Gilbert JOSEPH et notre collègue François VILLALARD a relaté sa vie professionnelle et son engagement
A Augusta son épouse, à Geneviève sa fille, à son gendre, à ses petits-enfants, à tous les siens nous disons notre sympathie attristée.
Lorsque l'Ecole de la République a permis la promotion d'une personne telle que Gilbert JOSEPH elle s'est honorée.

Gilbert BARRILLON
Inspecteur Général

Michel DARRAS

Avec Michel, nous avons travaillé quotidiennement ensemble d'octobre 1999 au printemps 2002. Il fut d'abord chef du bureau des métiers, qualifications et diplômes jusqu'en décembre 1999, puis devint mon adjoint. Nous nous sommes ensuite régulièrement rencontrés lorsqu'il est devenu directeur technique national du vol libre.

Ces deux années et demie furent des moments d'efficacité et de complicité. Nous partagions un projet professionnel commun, nous étions profondément convaincus de son utilité sociale, et nous entendions parfaitement pour la conduite du travail.

Au plan professionnel, la première chose qui m'a frappé…ne surprendra personne. Vous entriez dans le bureau de Michel : il n'y avait aucun papier ! En revanche, vous lui demandiez une information ? Il retrouvait le texte idoine dans la minute. Mais la plupart du temps, il n'avait pas besoin dudit texte, car il en avait immédiatement les références et éléments de contenu en tête. Combien de fois me suis dit, puisqu'il paraît que la mémoire faiblit avec l'âge, que sur ce plan le plus vieux des deux n'était pas celui qu'on aurait pu croire ? Plus au fond des choses, nous avions des objectifs partagés, et des tactiques bien au point. Par exemple, les rôles du « bon » et du « méchant » étaient alternativement distribués selon le contexte que nous avions analysé ensemble. Et dès 2001, les premiers résultats concrets ont été obtenus, qui se sont amplifiés dans les mois et années qui ont suivi.

Au plan personnel, à côté de l'ascète bien connu, il y avait le Michel convivial et chaleureux. Il fallait, certes, être dans une atmosphère de confiance. Mais dans ces conditions, nous avons eu quelques moments de franche rigolade. Et dans tous les cas, ce fut pendant cette période une connivence intellectuelle et personnelle continue.

Dans les deux situations, professionnelle et personnelle, on pouvait reconnaître un désaccord qui montait chez lui à un petit raclement de gorge. Et au moment idoine, l'analyse et la répartie fusaient, précises, souvent acérées. Les choses étaient franchement dites, la solution en passe d'être trouvée.

A travers Michel, j'ai rencontré l'expression de la compétence professionnelle et de l'humanité des personnels « Jeunesse & Sports », notamment des personnels d'encadrement. Je tiens à souligner cette appartenance, et à faire part de ce sentiment intime. Il ne s'agit pas d'une figure de style utilisée dans ce moment douloureux, mais l'expression de la personnalisation d'un symbole fort.
Mais au delà du professionnel, c'est la mémoire d'un homme et d'un ami que je salue respectueusement.

Au revoir, Michel !

Hervé SAVY
Délégué à l'Emploi et aux Formations
Ministère de la Jeunesse et des Sports
(1999 – 2006)

VIE SYNDICALE

Commission de Réforme Ministérielle

Vos RP - représentants des personnels (Philippe CHAUSSIER, le 11 septembre et le 9 octobre, Michel CHAUVEAU le 11 septembre) ont participé à la Commission de Réforme Ministérielle (CRM), au ministère de l'Education Nationale, pour défendre la situation de trois collègues.
Le SEJS est heureux de constater que ses interventions ont été prises en compte et propositions ont été retenues.
On notera que, dans certains cas, les RP étaient porteurs d'informations dont l'administration ne disposait pas.
Les décisions prises ont été immédiatement transmises aux collègues intéressés, qui ont exprimé leur satisfaction.

Amiante à la Tour Olivier de Serres

Sur l'initiative du SEJS, la lettre suivante, co-signée de Patrick GONTHIER, Secrétaire Général de l'UNSA-éducation, a été adressée le 26 octobre 2007 au DRHACG.

Par lettre du 2 avril 1998 (DAG 1 n° 0547), à la suite d'une décision prise en réunion du comité d'hygiène et de sécurité spécial à l'administration centrale le 27 novembre 1997, vos services ont adressé aux agents en poste une note leur indiquant qu'ils pouvaient, sur leur demande, obtenir une attestation précisant la présence d'amiante dans la tour Olivier de Serres et les pics de pollution constatés, suite aux examens effectués en application de la réglementation en vigueur, notamment du décret n° 96-97 du 7 février 1996 et de l'arrêté du 14 mai 1996.

Certains agents ont effectivement obtenu cette attestation. Toutefois cette note du 2 avril semble n'avoir été adressée qu'aux agents en fonction à l'administration centrale à cette date, et non à l'ensemble des agents qui y avaient travaillé depuis l'installation du ministère dans la tour Olivier de Serres (TOS), en 1984. Il semblerait également que cette note n'ait pas été renouvelée pour l'ensemble des agents qui y ont travaillé après, jusqu'au déménagement du ministère avenue de France, en décembre 2003.

Les représentants du personnel du SEJS / UNSA-éducation ont évoqué ce point lors de la commission administrative paritaire du 23 octobre dernier. Au nom de l'UNSA-éducation, le SEJS vous prie donc de bien vouloir faire en sorte que l'ensemble des agents qui ont travaillé dans la TOS, de 1984 à 2003, obtiennent cette attestation, et que leur soit proposé un suivi médical spécifique.

Les congressistes SEJS 2007

1er rang : Philippe BERTRAND, Claude RIGAUD, Jean-Michel LECLERCQ, Guy FABRETTI, Guy GLADE, Mathias LAMARQUE, Edwige BAKKAUS
2ème rang : Robert HESS, Mireille GUYONNAUD, Dominique GALATOLA, Didier PLANSON, Florence GIRAUD, Michel GARCIA, Philippe CHAUSSIER, André AUGE, François VILLALARD, Nicolas REMOND, Jean-Pierre POUILHE, Martine CHARRIER, Gildo CARUSO, Robert POULIQUEN, Pascal ETIENNE, Laurent de LAMARE, Isabelle BECU_SALAÜN, Yannick BARILLET, Anne SCHIRRER, Philippe CALLE
3ème rang : Patrick BRUGGEMAN, Guy BERTHEAU, Jean-Marie BONNET, Gérard CREPS, Pierre LARRE, Catherine THEVES, (front de) Rémy VIENOT, Bernard BRONCHART, Michel CHAUVEAU, (front de) Bruno BETHUNE, Eric LEDOS, Frédéric LE GOFF